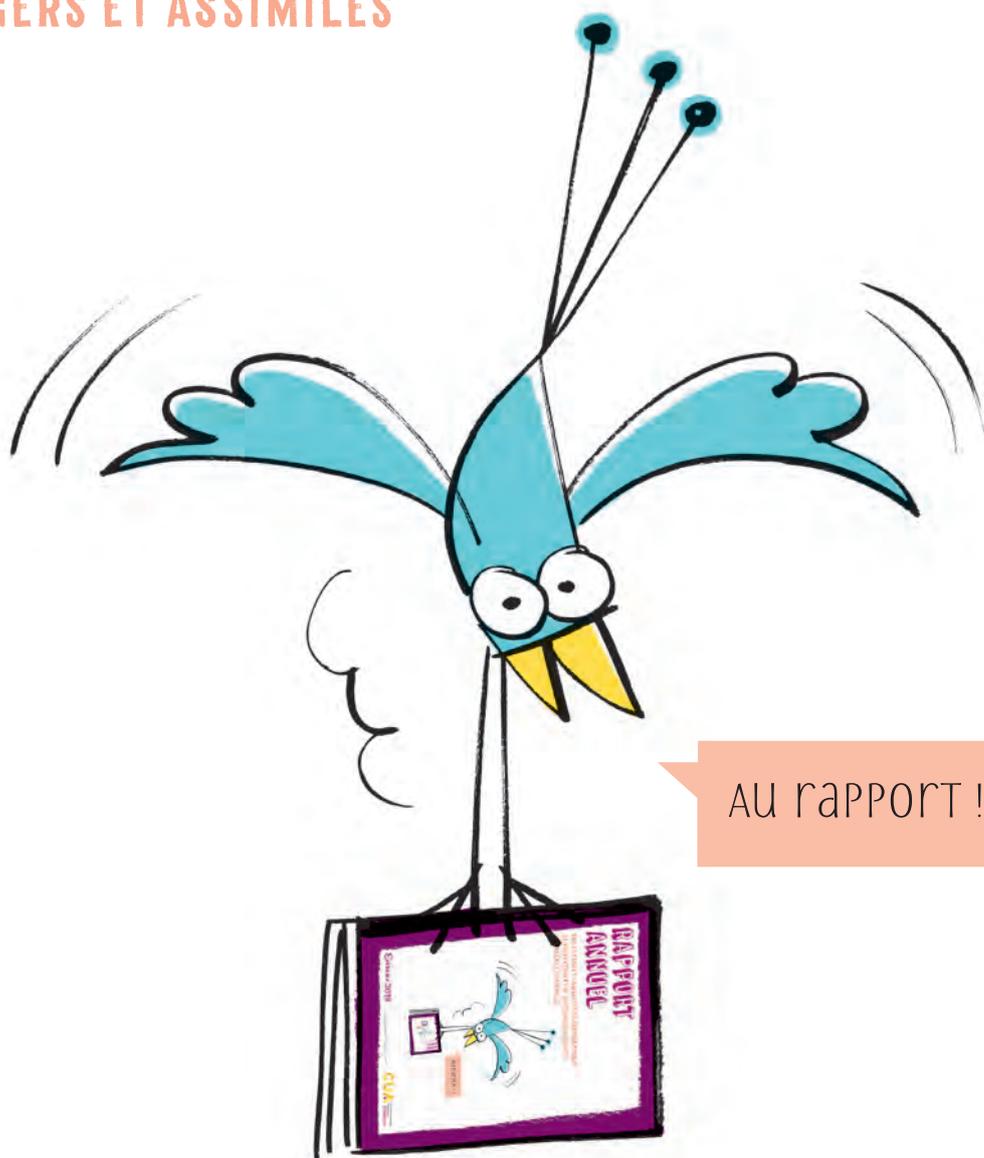


RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



AU RAPPORT !

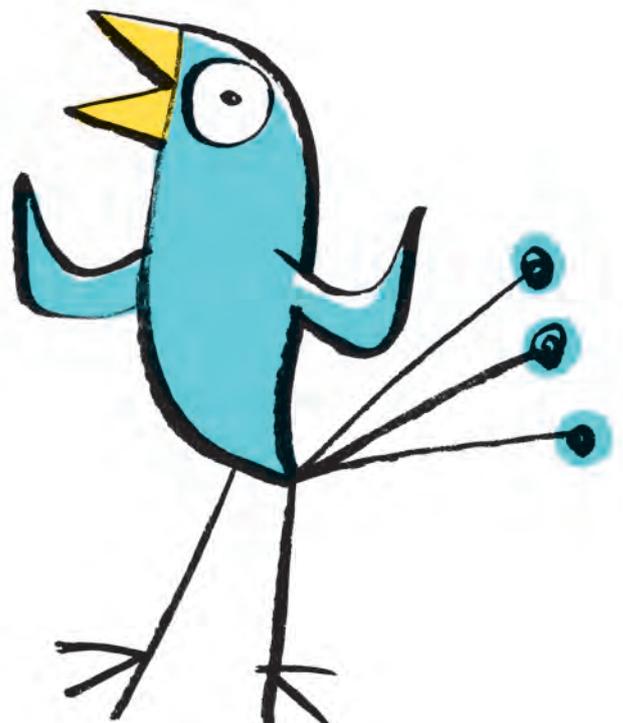
Exercice 2019

CUA Communauté
Urbaine
d'Alençon

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Le territoire desservi		
1.1	Territoire desservi	04
1.1.1	Présentation du périmètre	05
1.1.2	Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	06
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	07
1.1.4	Déchets pris en charge par le service	08
1.2	Compétences	08
Chapitre 2 : La prévention des déchets		
2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	10
2.2	Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés	10
Chapitre 3 : Organisation de la collecte des déchets		
3.1	Pré-collecte	13
3.2	Population desservie et taux de variation annuel	14
3.3	Équipements disponibles liés à la collecte en apport collectif	15
3.4	Organisation de la collecte en porte-à-porte	16
3.4.1	Spécification de la collecte	16
3.4.2	Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers	17
3.4.3	Population desservie par les collectes séparées et résiduelles	17
3.5	Focus sur les déchetteries	18
3.6	Évolution de l'organisation de la collecte	20
Chapitre 4 : Bilan de la collecte des déchets		
4.1	Synthèse 2014 - 2018	21
4.2	Performance de collecte	22
Chapitre 5 : Organisation du traitement des déchets		
5.1	Localisation des unités de traitement existantes et de valorisation	23
5.2	Nature des traitements (dont la valorisation)	24
Chapitre 6 : Bilan du traitement des déchets		
6.1	Capacité et tonnages traités	26
6.1.1	Taux global de valorisation	26
6.1.2	Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	26
6.2	Refus de tri et performance	26
6.3	Résidus du traitement	27
Chapitre 7 : Impact environnemental et sanitaire		28
Chapitre 8 : L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets		30
Chapitre 9 : La concertation et la gouvernance		
9.1	Description des moyens d'information et de concertation	32
9.2	Suivi des réclamations et évolutions	33

Chapitre 10 : Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	
10.1 Les modalités d'exploitation du service public	36
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	37
Chapitre 11 : Budget, coût du service et financement	38
Chapitre 12 : Structure du coût	39
Chapitre 13 : Coût des différents flux de déchets	
13.1 La part relative des flux dans le coût du service public	41
13.2 La couverture des charges par les produits par flux	43
13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne	44
13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique	45
Chapitre 14 : Évolution des coûts	
14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus	46
14.2 L'évolution des coûts par flux	46
14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne	47
Lexique	49
Annexe : Matrice des coûts 2019 validée par SINOE	50



1.1 Territoire desservi



La population de la Communauté Urbaine d'Alençon est de **57 975 habitants** (voir détail ci-dessous). *Source INSEE, population légale au 1^{er} janvier 2020.*

31 COMMUNES
au 1^{er} janvier 2019



NOMBRE D'HABITANTS

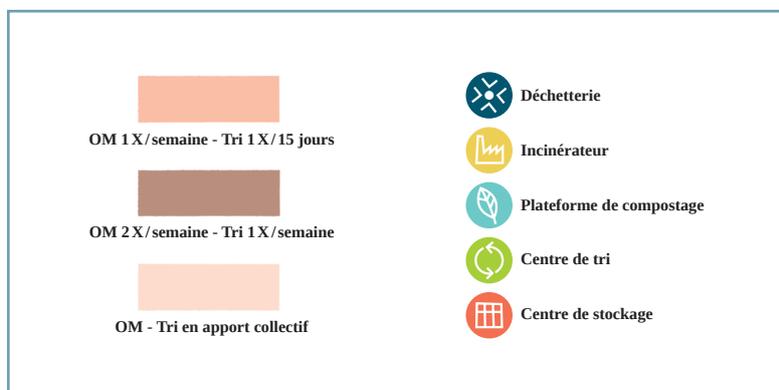
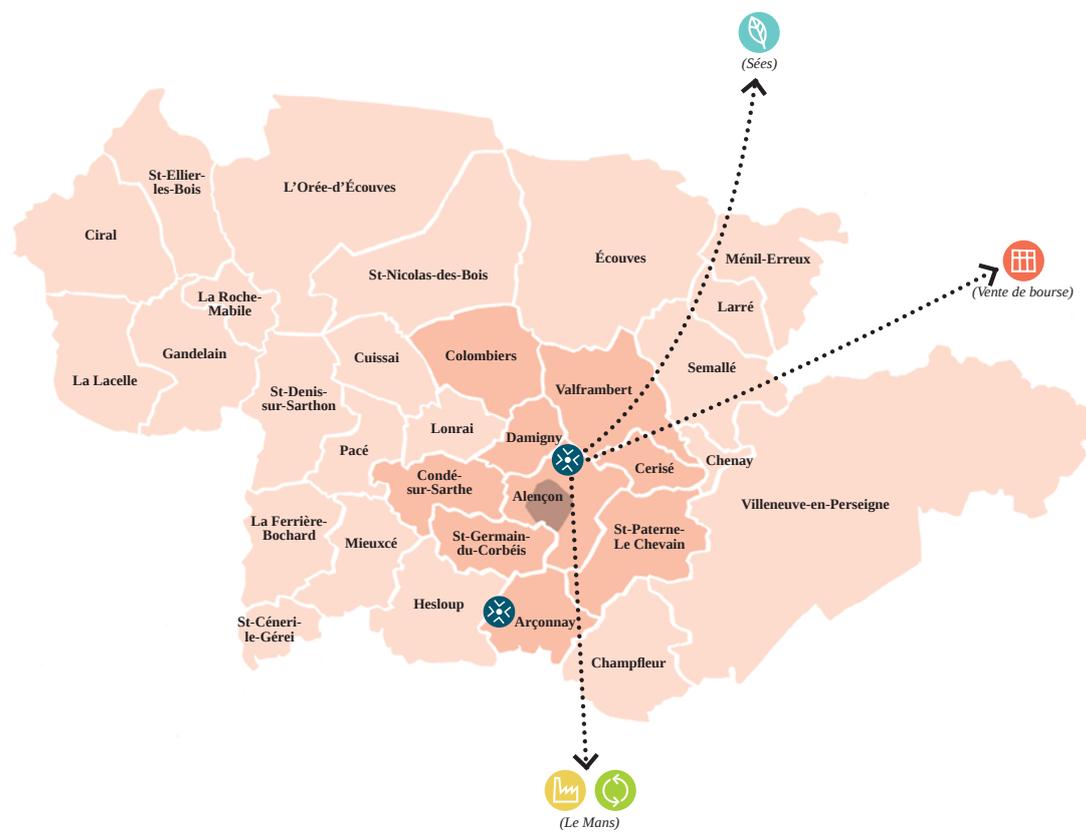
Limite du territoire et population concernée

1.1.1 Présentation du périmètre



Types d'habitat

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



Types de collecte et traitement

L'année 2019 a été marquée par le passage de la collecte en porte-à-porte à l'apport collectif pour 4 communes (Champfleur, La Ferrière-Bochard, Mieuxcé et Hesloup) au 1^{er} juillet. En 2018, les exécutoires de traitement (hormis le centre de tri) ont été renouvelés par la voie des marchés publics et de fait l'année 2019 a vu son schéma de traitement se stabiliser.

1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

LES MISSIONS DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

- Assurer la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Assurer la gestion du quai de transfert des déchets ménagers.
- Valoriser les déchets produits en mettant à la disposition de la population des outils performants.
- Maîtriser les coûts et équilibrer un budget financier.
- Assurer la salubrité publique en sanctionnant les dépôts illicites sur la voie publique.
- Être à l'écoute de l'utilisateur.
- Instruire les dossiers d'appel d'offre et gérer les marchés passés.
- Faire des propositions innovantes aux élus, dans le but d'anticiper la réglementation.
- Respecter la législation en vigueur.
- Animer le Programme Local de Prévention des déchets.
- Appliquer la mise en place de la redevance spéciale auprès des administrations.
- Communiquer et sensibiliser la population.
- Effectuer un suivi administratif et qualitatif du service rendu par les différents prestataires (respect des consignes).



Chapitre 1 : Le territoire desservi

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Gravats	Bois	Cartons	Meubles	Encombrants	Ferraille
Collecte séparée	X	X	X					X		X	
Apport collectif	X	X	X	X							
Déchetterie		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Mode de collecte suivant le type de déchets

1.2 Compétences

	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Gravats	Bois	Cartons	Meubles	Encombrants	Ferraille
Collecte	VÉOLIA SEP	VÉOLIA SEP	SEP	SEP	SEP	SEP	SEP	VÉOLIA SEP	SUEZ	SEP	SEP
Transport	TTB TRANSPORT	SEP	VÉOLIA	SEP	SEP	SEP	SEP	VÉOLIA SEP	SUEZ	SEP	SEP
Traitement	VÉOLIA	SUEZ	VÉOLIA	OI MANU- FACTURING	SEP	SEP	SEP	VÉOLIA SEP	ECO MOBILIER	SEP	SEP

Identification des prestataires de service selon le type de déchets collectés

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Déchets dangereux	Polystyrène	Bâches plastiques	Textile	Déchets marché	DÉEE
				X	
			X		
X	X	X	X		X



La collecte séparée des cartons correspond à la collecte des cartons des commerçants de l'hypercentre de la ville d'Alençon effectuée tous les jeudis à partir de 19h.

La collecte séparée des encombrants consiste en la collecte des encombrants des personnes à mobilité réduite (sans voiture ou ayant un handicap) effectuée en porte-à-porte sur appel téléphonique de ces dernières.

Déchets dangereux	Polystyrène	Bâches plastiques	Textile	Déchets marché	DÉEE
TRIADIS	SUEZ	SUEZ	AGIR LA REDINGOTE	RÉGIE QUARTIERS ALENÇONNAISE	ENVIE 72
TRIADIS	SUEZ	SUEZ	AGIR LA REDINGOTE	TTB TRANSPORT	ENVIE 72
TRIADIS	SUEZ	SUEZ	AGIR LA REDINGOTE	VÉOLIA	ECO SYSTEME



La Communauté Urbaine d'Alençon ne fonctionne pas en régie en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Le Service Déchets Ménagers passe des appels d'offres pour des durées comprises entre 4 à 8 ans. Quatre ans étant la durée maximale pour les marchés dits à bon de commande. Le marché ayant la plus grande durée est celui de la collecte des déchets ménagers et assimilés, soit 8 ans, pour pouvoir amortir le matériel de collecte et ainsi obtenir des prix non surfacturés.

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis juillet 2011, la CUA s'est lancée dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) ambitieux dont l'objectif était de réduire de 7 % le tonnage des déchets ménagers (hors déchetterie). Ce dernier a pris fin en juin 2017. En parallèle, un programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG) s'est clôturé en octobre 2018. Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a pris le relais le 17 octobre 2019 afin de poursuivre les actions de prévention. **Entre 2010 et 2017, les actions menées ont permis de diminuer de 10,91 % la quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA) alors que la population a augmenté de 1,85 %.** En 2019, chaque habitant a produit 256 kg/hab./an d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif), contre 337 kg/hab./an au niveau national (données 2017). La CUA a donc de bons résultats qui seront poursuivis avec le PLPDMA.



2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

PRÉVENTION 2019

Adopté par les élus communautaires le 17 octobre 2019, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) définit les objectifs de réduction des déchets pour les six prochaines années. Construit en concertation avec les habitants, ce programme comporte 53 actions de prévention, qui permettront notamment de réduire les déchets verts, lutter contre le gaspillage alimentaire ou encore favoriser le réemploi des produits.

Le PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre l'objectif de 7 % de réduction des ordures ménagères et du tri sélectif.

L'élaboration du dispositif PLPDMA a été menée en partenariat avec les différentes administrations, structures, chambres consulaires, associations, ... pour permettre d'aborder de façon

globale et concertée les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.



EN 2019, LES ACTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ RÉALISÉES :

- Animation d'ateliers « Zéro Déchet » dans les communes de la CUA : fabrication de produits ménagers et cosmétiques ouverts à la population : 3 ateliers et 45 participants.

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

PRÉPARER SES PRODUITS DE BEAUTÉ



Idée de recette du baume à lèvres :

1) cuire à colé (CAC) le beurre végétal sur (beurre de karité ou de cacao)
 + 3 CAC d'huile végétale (huile de noyau d'abricot, huile d'amande douce, huile d'olive, huile de coco, huile de carotte)
 + 1 CAC de Cire en pastilles (candelilla, carnauba, viteille, riz), 2 gouttes de vitamine E ou d'huile de germe de blé.

Exemple : 2-3 gouttes d'huile essentielle de citron naturel, de colorant naturel...



Les propriétés bienfaitrices de ce baume végétal :

Le beurre végétal est riche en acides gras essentiels et en vitamines. Il permet d'hydrater et de tonifier les lèvres.
 L'huile végétale nourrit et adoucit les lèvres.
 La cire végétale (cire d'abeille, de candelilla, de riz, de saji...) hydrate en profondeur les lèvres. Elle épaisse et donne de la consistance au baume à lèvres.
 Le Conservateur vitamine E ou d'huile de germe de blé permet de prolonger la durée de vie du baume à lèvres.
 Les huiles essentielles servent à parfumer le baume et à soigner les lèvres grâce à leurs différentes propriétés antioxydantes, hydratantes, nourrissantes ou adoucissantes.
 Le colorant naturel sert à colorer le baume à lèvres.

POUR PLUS D'INFO NUMÉRO VERT
 0 800 50 88 81 (APPEL GRATUIT)
Le tri, c'est nous tous



Communauté Urbaine d'Alençon



Je broie du vert

Apportez vos déchets verts et repartez avec votre broyat

- 2 opérations « Je broie du vert » à Larré et Hesloup pour inciter les particuliers à broyer leurs déchets verts afin de les réduire et les réutiliser : 15 m³ broyés.

- Animation d'un stand et réalisation d'un atelier ZDZG lors du Festival Blizz'Art le 4 mai 2019 : 30 participants.

- Animation d'un atelier sur la biodégradabilité des déchets lors des Fitdays organisé à Alençon : 50 participants.

- Groupes de travail pour l'écriture du PLPD-MA.

- Mise en ligne du dossier PLPDMA pour consultation grand public.

2.2 (suite)

• Le mardi 30 juillet 2019, le service Déchets Ménagers a proposé une journée ludique autour du tri et de la réduction des déchets lors de l'évènement Alençon Plage avec des ateliers sur la fabrication de produits cosmétiques et ménagers, deux représentations du spectacle « Trier, c'est gagner ! » proposé par la compagnie Corrosol et plusieurs jeux comme la pêche aux déchets et un jeu de l'oie géant : 100 participants.

• Animation d'un stand sur le tri et la prévention des déchets lors des évènements du territoire :

- 29 mars 2019 : Tour de Normandie, 120 personnes sensibilisées.
- 15 septembre 2019 : FeTE (Festival de la Transition Écologique), avec jeu de la pêche aux déchets et exposition « Zéro Déchet », 200 participants.
- 25 septembre 2019 : TOC 3 animation stand et jeu de basket autour du tri des déchets, 100 participants.
- 14 novembre 2019 : au salon de Formations supérieures de l'Orne, 1 594 élèves présents.

• Au total 9 plogging ont été accompagnés dans leur mise en œuvre en 2019. Le principe de cette activité, issue de Suède, est de courir tout en collectant les déchets au passage : faire du sport tout en faisant un geste pour l'environnement !

• Compostage individuel : 2 065 composteurs vendus depuis 2013 dont 268 en 2019.

• Le compostage collectif compte 64 aires de compostage en pied d'immeuble, dans les établissements scolaires, de santé et différentes structures avec la mise en œuvre en 2019 des sites suivants :

- EHPAD Les Lys à Champfleur
- Résidence en autonomie Clair Matin à Alençon
- L'école de Saint-Germain-du-Corbéis



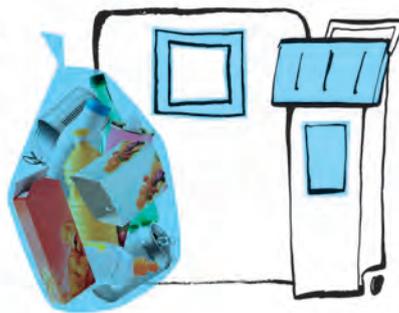
3.1 Pré-collecte



En 2018, avec la mise en œuvre de l'optimisation des collectes sur le territoire de la CUA, les usagers de la commune de Damigny se sont vu distribuer des sacs translucides pour les ordures ménagères. Désormais, c'est l'ensemble des communes collectées en porte-à-porte qui sont soumises à l'usage du sac translucide. Un dernier quartier de la ville d'Alençon reste en mixte avec sacs noirs et translucides avec pour projet d'arrêter la collecte des sacs noirs en 2020. Ce déploiement 2019, a mobilisé le service pendant environ 9 mois avec les suivis de collecte et la distribution des sacs.



ORDURES MÉNAGÈRES :
POTS DE CRÈME ET YAOURTS,
GOBELETS ET BARQUETTES,
SACS, EMBALLAGES
ET FILMS PLASTIQUES.



PLASTIQUES :
BOUTEILLES D'EAU, DE LAIT
PRODUITS D'ENTRETIEN,
GEL DOUCHE ET SHAMPOING.
MÉTAL : BOITES DE CONSERVE,
AÉROSOLS, CANETTES.
BRIQUES ALIMENTAIRES.



PAPIERS :
JOURNAUX,
MAGAZINES,
PUBLICITÉS,
CATALOGUES,
ANNUAIRES,
SACS EN PAPIER.

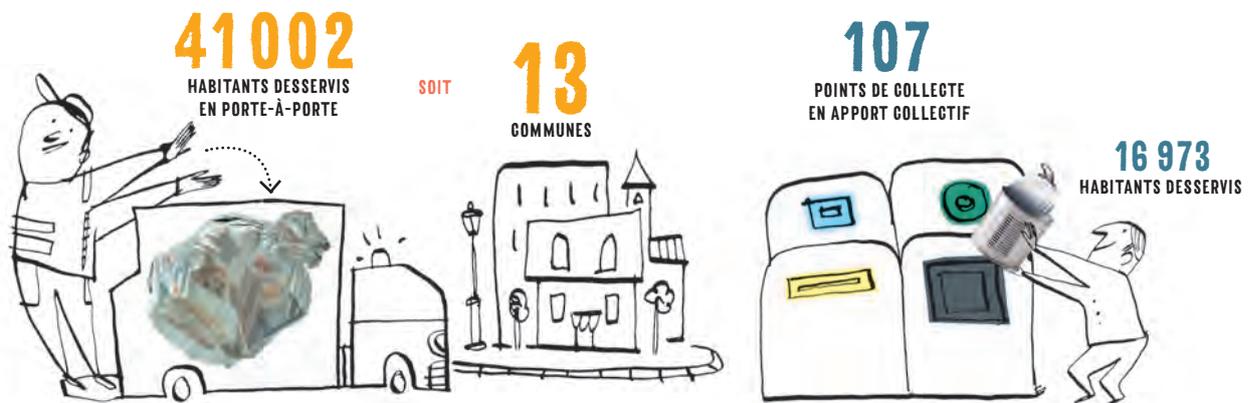


VERRE :
BOUTEILLES,
POTS,
BOCAUX.

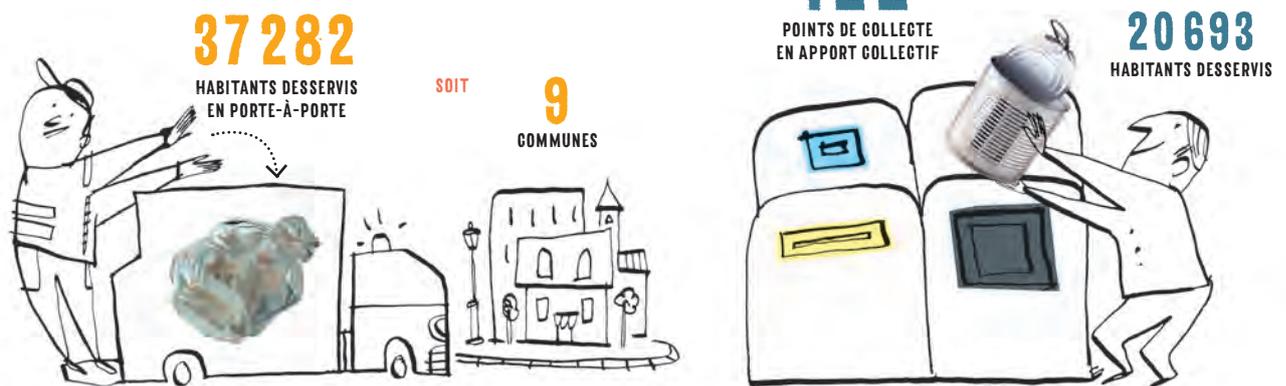
Consignes de tri de la CUA

3.2 Population desservie et taux de variation annuel

1^{ER} JANVIER 2019



31 DÉCEMBRE 2019



Répartition de la population selon le mode de collecte

Quatre communes ont vu leur collecte en porte-à-porte s'arrêter au profit de la collecte en apport collectif. Ainsi, près de 3 720 habitants ont été amenés à changer leur habitude de dépôt de déchet.

3.3 Équipements disponibles liés à la collecte en apport collectif

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Textile	Déchetterie
							
Contenants	Quantité	191 conteneurs	123 conteneurs	183 conteneurs	185 conteneurs	54 conteneurs	13 conteneurs par déchetterie
	Type	aérien semi-enterré enterré	aérien enterré	aérien enterré	aérien enterré	aérien	benne 30m ³ benne 10m ³ armoire et cage
	Ratio par habitant	1 pour 108 habitants	1 pour 168 habitants	1 pour 316 habitants	1 pour 313 habitants	1 pour 1 074 habitants	1 pour 28 988 habitants
	Tonnage collecté	4 376 T	525 T	1 108 T	1 836 T	410 T (estimation, donnée non connue)	14 056 T

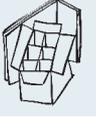
Mise à disposition des contenants d'apport collectif selon le flux à collecter

Rappel : population desservie : 20 693 habitants et 57 975 habitants pour Papiers / Verre / Textiles car collecte uniquement en PAC

Le territoire de la CUA dispose à ce jour de 104 espaces «propreté» composés de contenants des 4 flux de déchets (ordures ménagères, papier, emballages et verre).

3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte

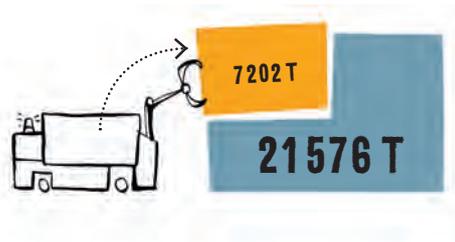
3.4.1 Spécification de la collecte

	Ordures ménagères	Emballages	Cartons commerçants	Déchets marchés	Encombrants	Papier-carton (Cotriva)
						
Population desservie	37 282	37 282	150	4 marchés hebdomadaires	Personnes à mobilité réduite de la CUA	Prestation privée réalisée par la structure d'insertion soutenue par la CUA
Fréquence	1 à 2 fois / semaine	1 fois / semaine ou tous les 15 jours	1 fois / semaine	5 fois / semaine	/	/
Tonnage annuel	6 037	993	172	déchets non recyclables 82t	non déterminé	197
Distances parcourues	39 603 km	20 900 km		non connu	non connu	non connu
Type de contenant	sacs translucides 30, 50 et 110 Litres bacs roulants pour habitat vertical et professionnels	sacs bleus 50L bacs roulants habitat vertical et professionnels	bacs roulants ou vrac	bacs roulants rolls	pas de bac, enlèvement sur demande	bacs roulants
Nombre distribué ou mis à disposition	sacs translucides : 1,392 millions bacs roulants : 2 003	sacs bleus : 294 000 bacs roulants : 2 104	/	bacs roulants : 23 rolls : 10	aucun	/

Répartition des contenants, tonnages et distance parcourue en collecte porte-à-porte selon le flux à collecter

64,31%

POPULATION DESSERVIE PAR LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE SUR LA POPULATION TOTALE DU TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE.



Part de la collecte séparée dans le service

On peut constater que la collecte en porte-à-porte est utilisée par plus de 60 % de la population mais que les tonnages ne représentent que 33 % des tonnages collectés en porte-à-porte et apport collectif. C'est par la communication engageante et engagée que les comportements produisant le plus de déchets changeront.

3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers



Le marché de collecte actuel prévoit pour la collecte en porte-à-porte, un seuil autorisé de 750 litres par semaine pour les ordures ménagères et 750 litres par semaine pour le tri sélectif. En ce qui concerne la collecte des cartons commerçants, le seuil a été fixé à 1 m³ par collecte par le règlement de collecte.

3.4.3 Population desservie par les collectes séparées des biodéchets et résiduelles ainsi que la part de la collecte séparée dans le service



La CUA n'a pas mis en place de collecte séparée. Elle incite les usagers à gérer leurs biodéchets à travers l'usage de composteurs individuels ou collectifs. Par conséquent, il n'y a aucune donnée chiffrée.

3.5 Focus sur les déchetteries

Les déchetteries sont des lieux de transit de déchets provenant exclusivement des usagers de la CUA.

Les usagers transportent par leurs propres moyens leurs déchets, puis les trient selon leur nature. Les gardiens présents sur chaque site font respecter le règlement intérieur et aident les usagers. Ils gèrent les rotations des bennes. Ces dernières sont ensuite transportées sur leur site de traitement ou recyclage. Les déchetteries sont au nombre de deux pour une population totale de 57 975 habitants, réparties selon le plan ci-dessous.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

du 15 mars au 31 octobre :

En semaine 9h - 12h et 14h - 19h

Le samedi 9h - 19h (Alençon Nord)

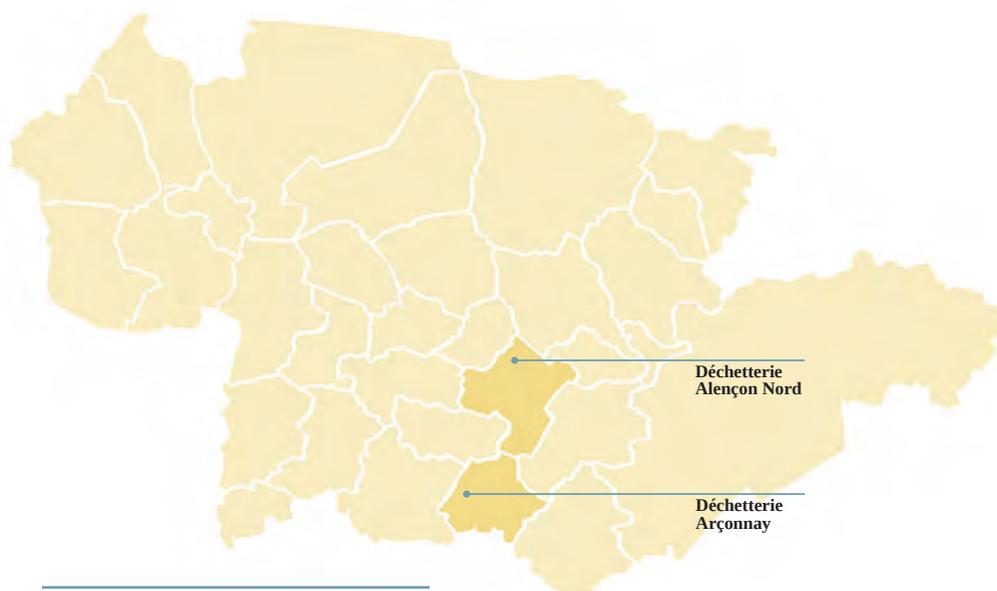
Le samedi 9h - 16h (Arçonnay)

du 2 novembre au 14 mars :

En semaine 9h30 - 12h et 14h - 16h30

Le samedi 9h - 12h et 14h - 18h

Fermées les dimanches et jours fériés



Localisation des déchetteries

Tonnages

Ferraille 

Cartons 

Gravats 

Déchets végétaux 

Bois 

Encombrants 

Déchets ménagers spéciaux 

Mobilier 

DÉFÉ 

Bâches polystyrène 

TOTAL

LES INDICATEURS TECHNIQUES

2015	2016	2017	2018	2019	Observations
471	502	503	485	457	
222	211	231	268	254	
3 689	3 481	3 396	3 071	3 071	
7 257	8 090	6 728	6 380	5 136	
834	871	782	885	862	
3 843 *	3 235	2 908	2 938	2 845	
64 ** + 41 t pour ECO DDS	56 + 40 t pour ECO DDS	52 + 42 t pour ECO DDS	68 + 47 t pour ECO DDS	70 + 34 t pour ECO DDS	
Absence de l'équipement	470	706	848	910	
361	407	375	400	403	
17	16	15	17	14	
16 799	17 379	15 738	15 407	14 056	

Récapitulatif des tonnages selon les flux de déchets

Couleur verte pour signifier que le résultat est bon

Couleur rouge pour signifier que le résultat est mauvais.

* à compter du 1^{er} octobre 2015, les Déchets d'Équipement et d'Ameublement (DEA) ont été séparés des encombrants pour être collectés par la filière de l'éco organisme ECO MOBILIER

** à compter du 2 février 2015, s'est mise en place la collecte des Déchets Dangereux Spéciaux par l'éco organisme ECO DDS.

À noter que du compost a été distribué gratuitement aux particuliers (à hauteur de 197 tonnes en 2019), sur le site de la déchetterie d'Alençon Nord. En 2019 les deux déchetteries accueilleraient quotidiennement 444 véhicules, soit une diminution de - 6,7% par rapport à 2018. Pour ceux qui font appel au service pour personne à mobilité réduite, le collectif d'urgence assure le transport de leurs encombrants en déchetterie. Néanmoins, le taux de fréquentation reste élevé avec 2,31 visites/hab./an contre 1,3 pour la

moyenne nationale de 2005. En conclusion, nous produisons 242 kg/hab./an de déchets collectés en déchetterie en 2019 contre 231 kg/hab./an en moyenne (nationale) en 2017, elles sont donc très fréquentées et utilisées. De plus la Communauté Urbaine d'Alençon est en sous-capacité d'accueil pour la population (une déchetterie pour 15 000 habitants normalement) et en saturation en termes de tonnes collectées, il ne serait pas possible d'en accueillir plus.

3.6 Évolution de l'organisation de la collecte

Cette année, quatre communes collectées en porte-à-porte ont vu leur service optimisé avec la mise en place de la collecte en apport collectif. En parallèle, les communes qui étaient déjà en apport collectif ont vu leurs points optimisés en supprimant les conteneurs isolés.

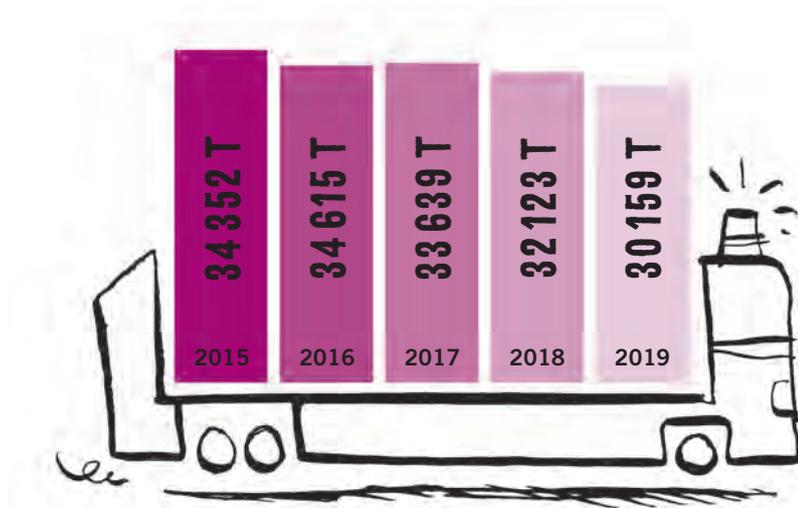
De plus, la collecte d'ordures ménagères en sacs translucides a été généralisée à tout le territoire en porte-à-porte. Cette collecte consiste en la suppression des sacs noirs et donc l'obligation pour l'utilisateur de trier mieux ses déchets.

Pour les communes hors Alençon, le constat qui a été fait, était une baisse comprise entre 10 et 25 % des tonnages. Pour Damigny, on constate encore une diminution de 7 % des tonnes d'OM. Cependant, dans les communes où la collecte en porte-à-porte et en apport collectif est encore assurée, la diminution est moindre, seulement 10 %. Dans le même temps, les points d'apport collectif ont vu leurs tonnages augmenter de 12 à 37 %.

Habitants CUA 2019 = 57 975

Habitants accédants à la déchetterie 2017 = 65 835

	Tonnage	Ratio
Collecte P à P et A.V. des O.M.	11 194	(197,88)
Collectivité : balayeuse et propreté	1 251	(22,11)
Déchetterie : encombrants	3 843	(52,81)
Déchetterie : Gravats	3 689	(55,93)
Refus de tri	302	(5,34)
Refus textile		
Collecte P à P et A.V. de la C.S.+ carton commerçants (hors refus)	4 585	(81,05)
Collecte du textile (hors refus)	484	*
Déchetterie : Déchets Ménagers Spéciaux	105	(1,59)
Déchetterie : Déchets d'Équipements Électriques Électroniques	361	(5,47)
Déchetterie et collectivité : Végétaux	7 257	(110,03)
Déchetterie : Métaux	471	(7,14)
Déchetterie : Carton	222	(3,37)
Déchetterie : Bois	834	(12,65)
Déchetterie : Polystyrène et bâches plastiques	17	(0,26)
Déchetterie : benne meuble		
Total des D.M. collectés	34 352	(559,53)
Évolution de l'année n par rapport à n-1	- 4,9 %	
Taux de valorisation matière	40,9 %	
*tout compris		
**estimation car donnée non communiquée au moment de la rédaction du rapport		
***retrait du flux déchets des balayuses		
	2015	



Évolution des tonnages collectés

Tonnage Ratio	Tonnage Ratio	Tonnage Ratio	Tonnage Ratio	Observations ratio calculé
10 890 (192,46)	11 507 (195,31)	10 611 (181)	10 413 (179,6)	↘
1 329 (23,48)	1 211 (20,55)	1 314 (22)	646 (11,1)	↘
3 235 (49,15)	2 908 (44,17)	2 938 (50)	2 845 (49,1)	↘
3 481 (52,89)	3 396 (51,58)	3 071 (52,3)	3 071 (52,3)	=
344 (6,08)	341 (5,78)	264 (45)	280 (4,8)	↗
		128 (2,18)	96 (1,66)	↘
4 459 (78,80)	4 478 (76)	4 117 (70)	4 354 (75,1)	↘
358 *	364 (5,53)*	282 (4,8)	314** (5,4)	↘
106 (1,61)	94 (1,43)	115 (2)	104 (1,8)	↘
407 (6,18)	375 (5,70)	400 (6,8)	403 (6,9)	=
8 090 (122,92)	6 728 (102,19)	6 380 (109)	5 136 (88,6)	↘
502 (7,63)	503 (7,64)	485 (8,3)	457 (7,9)	↘
211 (3,20)	231 (3,51)	268 (4,6)	254 (4,4)	↘
871 (13,23)	782 (11,88)	885 (15,1)	862 (14,9)	↘
16 (0,24)	15 (0,23)	16,56 (0,28)	14 (0,24)	=
470 (7,14)	706 (10,72)	848 (14,45)	910 (15,7)	↘
34 615 (568,10)	33 639 (542,22)	32 123 (547,24)	30 159 (520,2)	↘
+ 0,89 %	- 2,82 %	- 4,5 %	- 6,1 %	↘
44,3 %	42,4 %	42,95 %	42,47 %	
2016	2017	2018	2019	

À noter :
agrandissement
de la CUA avec
l'arrivée de Villeneuve-
en-Perseigne

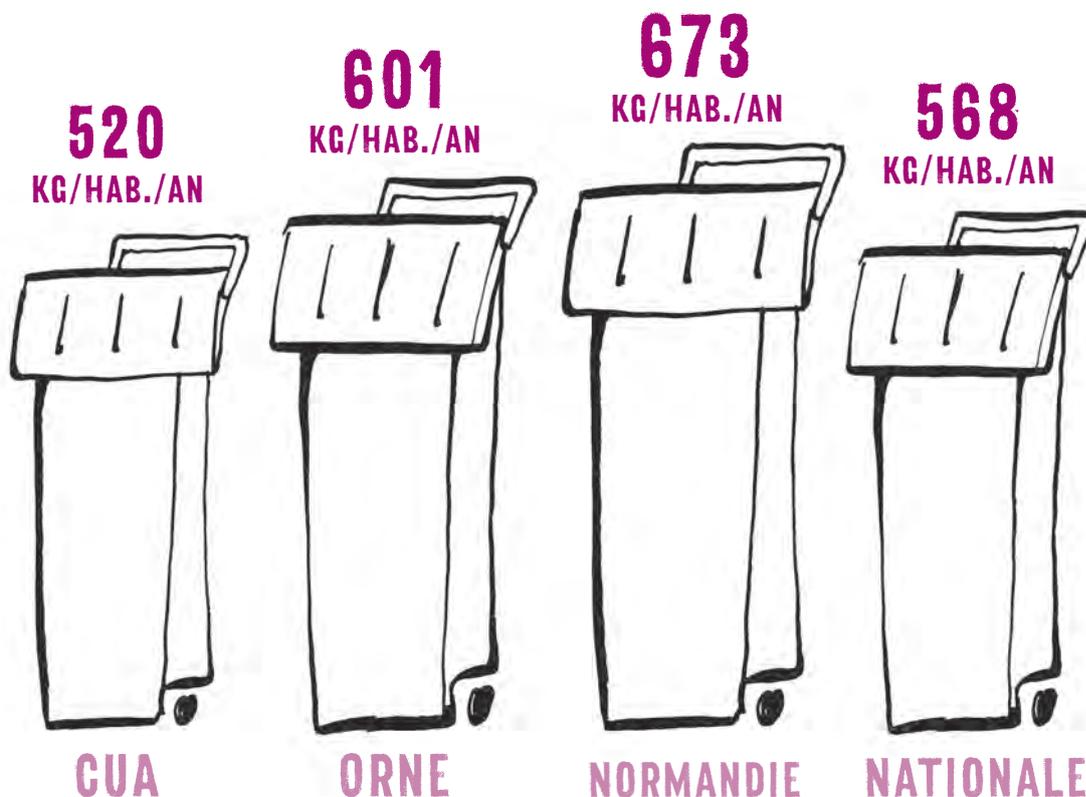
4.2 Performance de collecte

Nous pouvons observer que les évolutions de tonnages sont plutôt favorables avec une baisse des déchets non recyclables et en particulier pour les ordures ménagères avec -1,87% soit 179,6kg/hab./an. En comparaison, le ratio national est de 261kg/hab./an (donnée 2015). Cette bonne performance est due aux actions de prévention et à la mise en place des sacs translucides pour les ordures ménagères.

En ce qui concerne la partie valorisable des déchets, le tri sélectif augmente depuis ces 5 dernières années. On attribue cette évolution positive au fait que la CUA est passée à la collecte des ordures ménagères en sacs translucides et par la distribution des sacs de collecte sélective en porte-à-porte sur la ville d'Alençon, ce qui n'était plus effectué depuis 2012.

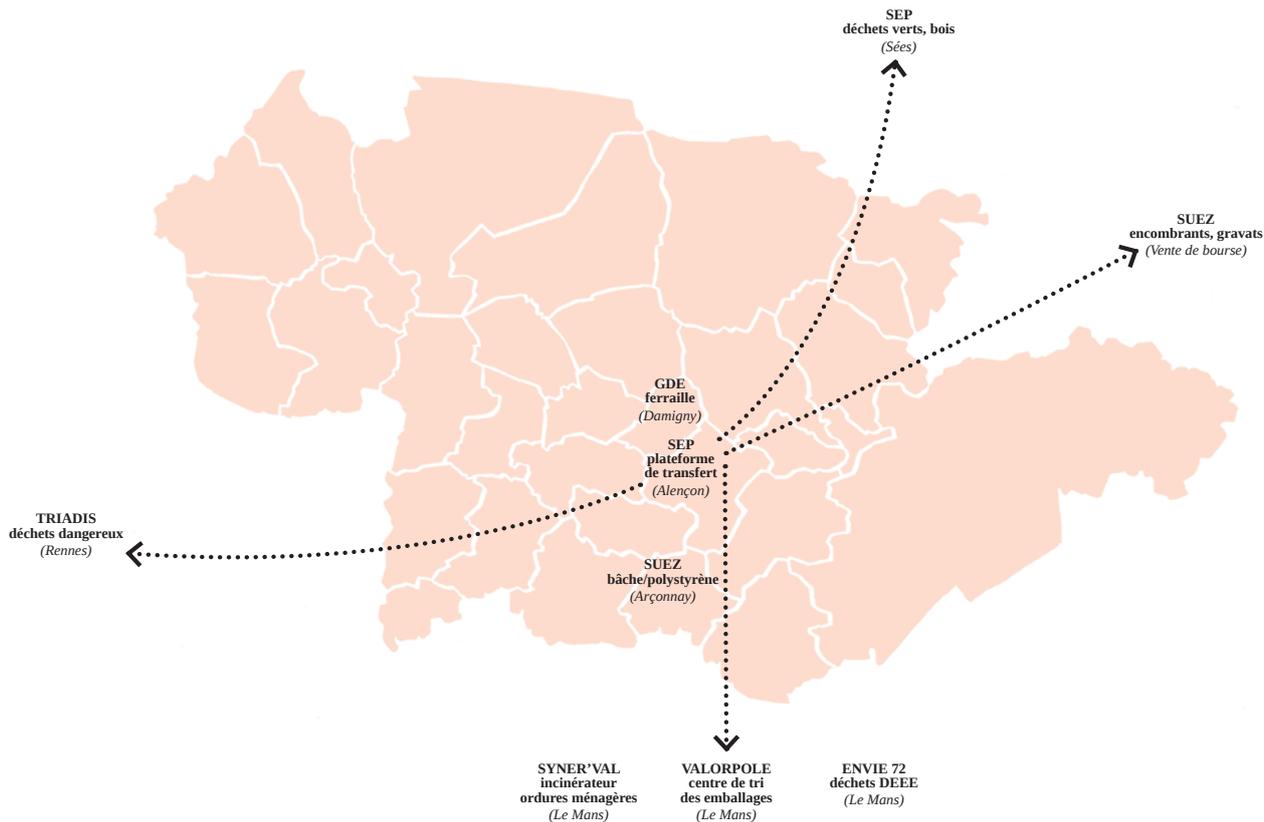
Pour autant, le ratio national de 76kg/hab./an (donnée 2015) n'est pas atteint sur la CUA puisque ce dernier n'est que de 75kg/hab./an. Mais il augmente de 5kg/hab./an.

En conclusion, la production nationale des déchets ménagers assimilés (DMA) est de 568kg/hab./an (source ADEME, 2015) or la CUA a une production 2019 de 520,2kg/hab./an. Un bon résultat qui se confirme même au niveau départemental et régional.



Comparaison de la production de DMA données 2015 et 2017

5.1 Localisation des unités de traitement existantes et de valorisation



Localisation des exécutoires de déchets accueillant les déchets de la CUA



Suite au tri effectué par le centre de tri de Valorpole au Mans, les matières sont expédiées chez les recycleurs. Certains flux comme le verre et le papier partent directement chez le recycleur sans subir de tri de la part d'un prestataire.

Localisation des usines de recyclage réceptionnant le tri de la CUA

5.2 Nature des traitements (dont valorisation)

	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Carton commerciaux	Textile	Déchets marché	Déchets verts	Bois	Gravats	Encombrants
Incinérateur Syner'Val	X					X	X				
Centre de tri Valorpole		X									
Centre de tri et regroupement SEP		X	X	X	X						
Centre enfouisseur Suez										X	X
Centre de pierres										X	
Plateforme de compostage et de bois SEP								X	X		
Plateforme de transfert GDE											
Plateforme de transfert SUEZ											
Plateforme de transfert Triadis											
Plateforme de démantèlement Envie 72											
Plateforme de tri/transfert Agr						X					

Incinérateur : établissement de valorisation énergétique produisant de l'électricité et du chauffage urbain en incinérant les déchets non recyclables.

Centre de tri : établissement qui affine le tri des matières selon leur composition retirant ainsi les indésirables appelés refus de tri.

Centre d'enfouissement : établissement accueillant les déchets dits « ultimes » en vue de leur stockage définitif.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Carton	Ferraille	Meubles	DÉEE	DMS	Bâche polystyrène
					
X					
	X				
		X			X
				X	
			X		

Nature des traitements selon le flux de déchets

Plateforme de compostage : établissement permettant la fermentation et la transformation de la matière organique en compost (engrais).

Plateforme de transfert : établissement permettant le regroupement de matière selon leur composition et ainsi optimisant leur transport vers les exécutoires finaux ou de recyclages.

Plateforme de démantèlement : établissement démontant les appareils en vue de leur recyclage et valorisation (séparation des composants).

6.1 Capacité et tonnages

6.1.1 Taux global de valorisation



Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés

En 2018, il avait été indiqué un taux de valorisation de 91 % or les gravats n'ont pas de valorisation matière mais sont enfouis donc le taux de valorisation était de 81 %. C'est pourquoi le taux de 2019 est plus faible mais à la hauteur de la donnée régionale, 21,4 %. (Donnée observatoire des déchets de Normandie, année 2017)

6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

En 2010, l'ensemble des déchets non recyclables comme les ordures ménagères, les refus de tri, les encombrants, les gravats étaient alors stockés en centre d'enfouissement. À ce jour, seuls les encombrants et gravats sont

enfouis. Par conséquent, la CUA a réduit de 70% la quantité de déchets mis en installation de stockage. En 2010, le ratio était alors de 336,5 kg/hab./an enfouis contre seulement 102,1 aujourd'hui.

6.2 Refus de tri et performance

Précision : le refus de tri est le déchet mis par erreur avec les emballages à trier de la collecte sélective. Ce refus devrait être mis en ordures ménagères ce qui éviterait l'étape de tri qui est alors facturée.

À ce jour, les refus sont composés principalement de matières plastiques ou d'emballages non vidés. Depuis 2016, les refus de tri de la

CUA sont incinérés. La CUA travaille actuellement sur la mise en place des extensions de consignes de tri permettant ainsi de recycler et valoriser plus de matières plastiques. Cette évolution devrait être mise en œuvre en 2021, en attendant « quand on ne sait pas, qu'on a un doute, le bon réflexe est de mettre l'emballage en ordures ménagères. »

6.2 Refus de tri et performance (suite)



Comparaisons de la performance de la collecte sélective de la CUA

(Source Ademe, 2015)

Pour pallier la perte de matière recyclable, la CUA a fait le choix de mettre en place une collecte des ordures ménagères résiduelles en sacs translucides sur tout son territoire en 2019 et 2020. Le but étant de capter ces emballages en imposant le tri sélectif malgré 20 ans de communication.

La CUA a augmenté ses performances de collecte sélective surtout en ce qui concerne le flux VERRE.

De ce fait, le ratio de verre a augmenté de près de 2 kg/hab./an et celui des emballages papier de plus de 2 kg/hab./an.

6.3 Résidus du traitement

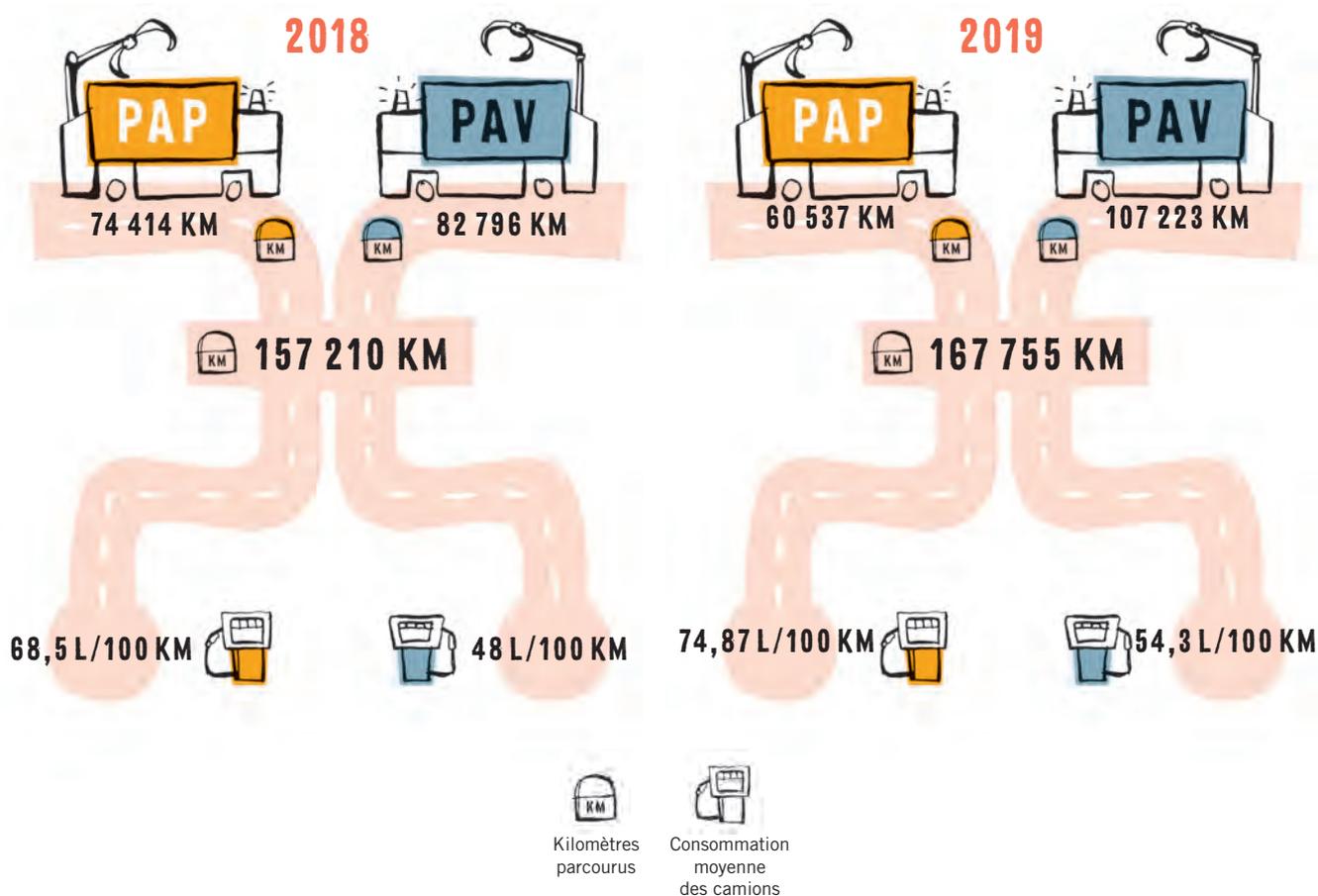


Malgré la performance énergétique de l'incinérateur du Mans, il reste des résidus non valorisables après avoir retiré les mâchefers (résidus solides de la combustion) utilisés en sous-couche routière.

Le rapport est alors de 31,1 kg de résidus pour 1 tonne de déchets incinérés (donnée 2018). Il en est du même ordre pour les refus de tri.

En 2018, la CUA a renouvelé son marché de prestation de collecte ainsi que de transport, de traitement et de gestion des déchets des déchetteries. Lors de la consultation des critères environnementaux ont été définis pour connaître l'impact des prestations de service. La prestation la plus surveillée a été le traitement des déchets ménagers et assimilés.

De plus, grâce à la mise en œuvre de l'optimisation des collectes, les fréquences ont été divisées par deux sur le territoire de la CUA (sauf pour l'hypercentre de la ville d'Alençon).



Évolution de l'impact environnemental de la collecte de la CUA

En ce qui concerne le transfert des ordures ménagères et des emballages, le transporteur TTB a parcouru 92 980 km avec une consommation moyenne de 38,1 L/100 km. En 2019, nous pouvons observer une augmentation de 6,7% des kilomètres parcourus. Le nombre de kilomètres en porte-à-porte est en diminution suite à l'arrêt de collecte de 4 communes. Au global, on constate une augmentation tout de même. Pour la consommation de carburant, les 2 prestataires ont décidé de former à nouveau les chauffeurs à l'éco-conduite car cette dernière est en forte augmentation.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

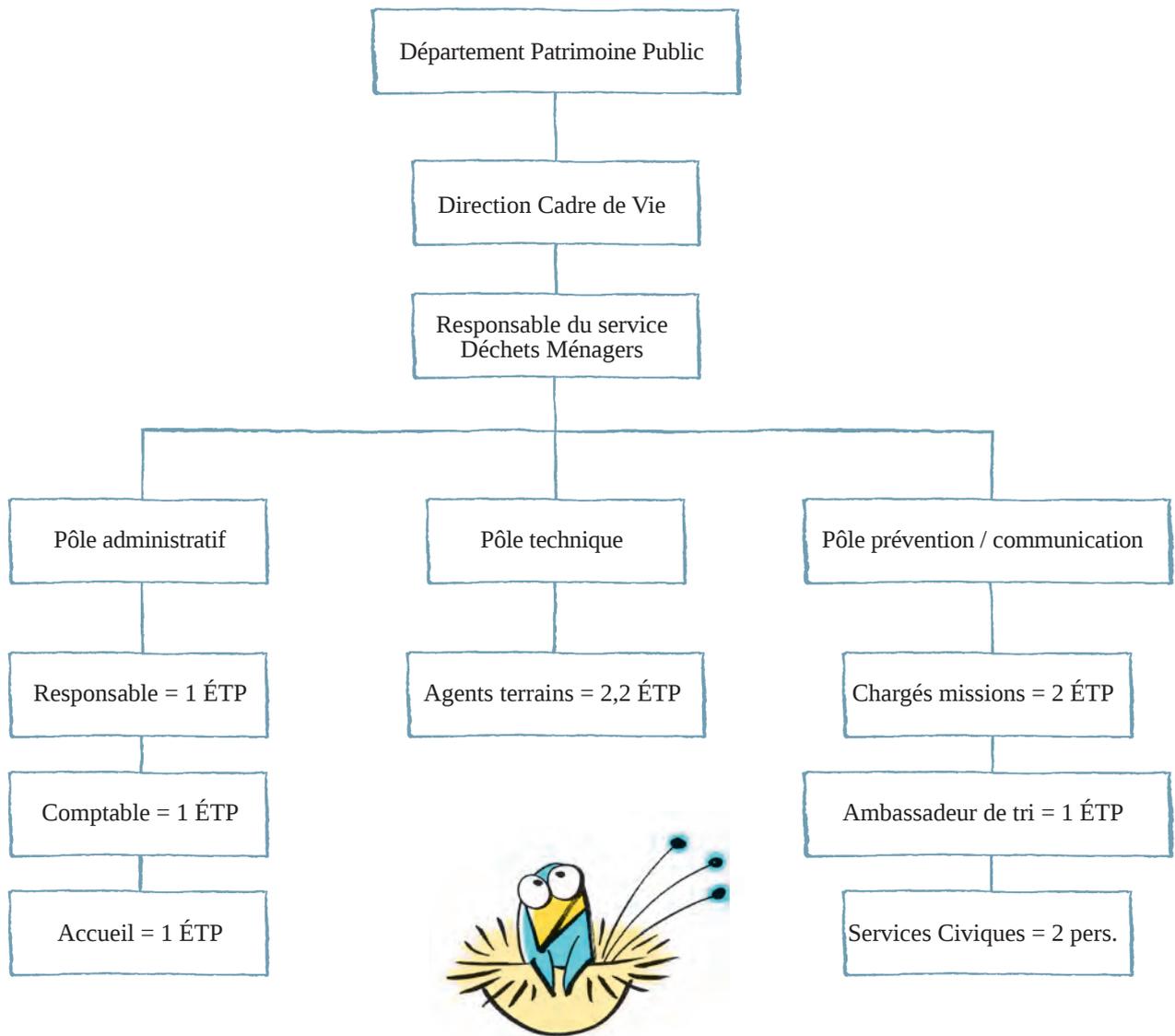
Les entreprises travaillant pour le compte de la CUA sont certifiées ISO 14001 exemption faite des structures d'insertion.

De ce fait, leur impact environnemental est contrôlé. Le transporteur TTB qui effectue le transit des ordures ménagères et des emballages a obtenu le label CO₂, car les camions de nouvelle génération et l'utilisation du carburant Oléo 100 permettent de rejeter 60% de moins

de gaz à effet de serre par rapport au gazole. Grâce à l'incinérateur nous réduisons de 4 000 tonnes nos émissions de CO₂ en comparaison avec le traitement par enfouissement. De plus l'incinération des déchets permet de chauffer quelques 1 500 logements. L'usine produit aussi de l'électricité pour une consommation de 300 foyers. Enfin, le recyclage de la matière réduit aussi notre impact.



La CUA fait appel à des prestataires de service pour effectuer la collecte, le transfert et le traitement. Pour autant, il existe un service au sein de la collectivité qui organise la gestion des déchets. Le service Déchets Ménagers est composé comme suit :



Organisation du service Déchets Ménagers

(ÉTP = Équivalent Temps Plein)

De plus, 1 Vice-président délégué et 1 conseillère communautaire sont les représentants de la CUA, concernant les sujets des déchets ménagers et assimilés.

En ce qui concerne les entreprises privées travaillant à plein temps pour la CUA le nombre d'agents représente :

Entreprise	Prestation	Nbre agent (ÉTP)	Nbre d'heure d'insertion	Accident de travail
Veolia	Collecte porte-à-porte	12	0	3 dont 2 avec arrêt de 1 à 5 jours
SEP Valorisation	Collecte apport collectif	7	150	0
	Déchetterie	2	0	1 avec arrêt 8 jours
TTB transport	Transport déchets ménagers	1	/	0
Synerval	Incinération ordures ménagères	3	305	sur l'usine 2 accidents de travail bénins sans arrêt
VALOR-POLE	Centre de tri	1,5	800	2 avec arrêts cumulés soit 15 jours
SUEZ	Gardiennage déchetterie	4,9	77,6	0

Description quantitative de l'emploi par prestataire de service

Concernant SEP valorisation, on constate que le nombre d'heures d'insertion est en forte baisse mais il est important de noter que l'agent en insertion a obtenu un CDD de 6 mois puis un CDI depuis le 1^{er} août 2019. En ce qui concerne les structures d'insertion, la Régie des Quartiers Alençonnaise effectue les prestations de suivi du compostage collectif, la gestion des déchets des marchés, la distribution des sacs de tri et translucides ; elle a effectué 6 548 heures d'insertion (4 574 h pour la distribution des sacs, 200 h pour le compostage et 1 774 h pour la gestion des déchets de marché). Le Collectif d'Urgence a quant à lui effectué environ 130 h en insertion pour la collecte des encombrants des personnes à mobilité réduite.

9.1 Description des moyens d'information et de concertation

Le service Déchets Ménagers a mis en œuvre une politique d'information très large. Les usagers ont alors à leur disposition les outils d'informations suivants en plus du site internet (www.cu-alencon.fr) et des réseaux sociaux :



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public



Guide pratique tri et prévention des déchets



Bon tri / mauvais tri



Calendrier de collecte



Panneau d'information local

L'information passe également par les animations effectuées par les ambassadeurs de tri et les actions menées par le service. De plus des campagnes de communication ciblées sont également diffusées :

- Création d'un roll-up bon tri
- Création d'une infographie pour le « CUA Mag »
- Impression de gobelets réutilisables pour les services de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon
- Impression d'un autocollant « réservé aux pros » pour les trappes réservées aux professionnels des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens
- Collecte en sacs translucides pour 7 nouvelles communes avec création d'un flyer distribué à tous les habitants des communes concernées
- Conception d'une veste avec logo spécifique au service pour les agents de terrain



Roll-up



Autocollant

Public cible	Nombre d'intervention	Nombre de participants sensibilisés
Collège	7	367
Association	5	118
École	13	371
Centre social	4	102
EHPAD	8	126
IME	5	55
Autre structure	6	112
Sensibilisation grand public	8	845
Rencontre individuelle	185	185
Remise de documents	166	166
Habitat collectif	67	752
Total*	474	3 199

Interventions des ambassadeurs du tri dans les écoles et logements collectifs

Actions menées par le service Déchets Ménagers

Principales décisions des Conseils et bureaux de communauté

Marchés publics :

- Marché n° 2017/03700C « Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon » - Avenant
- Accord-cadre n° 2017/01000 - Fourniture de sacs translucides pour les ordures ménagères - Avenant
- Logiciel de rédaction et de suivi des marchés publics du service Déchets Ménagers - Correction d'une erreur matérielle - Avenants aux marchés
- Prestation de gardiennage et de compaction des bennes des déchetteries - Autorisation à relancer le marché
- Tri des déchets issus de la collecte sélective pour la Communauté Urbaine d'Alençon - Autorisation à relancer le marché
- Achat de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés - Mise en œuvre du génie civil afférent - Autorisation à relancer le marché
- Marchés de gestion des déchetteries - Modification des horaires d'ouverture - Avenants.

Suite des principales décisions des Conseils et bureaux de communauté

Eco-organismes :

- Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques « DDS » par l'Eco-Organismes EcoDDS - Contrat
- Organisation sélective des déchets d'élément d'ameublement (DEA) - Contrat
- Candidature à l'appel à projet de Citéo pour l'extension des consignes de tri et pour l'optimisation de la collecte des emballages

Prévention :

- Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la période 2019-2025
- Subvention à l'Institut Universitaire de Technologie pour la fabrication d'un broyeur permettant la réduction des déchets
- Collecte des papiers bureautiques par le Collectif d'Urgence - Convention
- Collecte des textiles usagés - Convention Implantation et usage de conteneurs de tri destinés à la collecte sélective - Convention

Déchetterie et investissement :

- Présentation du projet de la déchetterie d'Arçonnay
- Projet de reconstruction de la déchetterie d'Arçonnay - Signature des marchés
- Mise aux normes et réhabilitation de la déchetterie d'Alençon - Adoption du projet et validation du plan de financement.
- Accès à la déchetterie de Pré-en-Pail et de Chahains pour les habitants de la Communauté Urbaine - Conventions

Administration générale du service :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2018
- Redevance spéciale - Fixation des taux pour l'année 2020
- Vente de conteneurs d'occasion dans le cadre du renouvellement du parc
- Fixation des taux de la TEOM 2020
- Non exonération de la TEOM 2020

De plus, au sein de la CUA ont été créées des commissions où les élus débattent des projets et donnent leurs avis permettant ensuite la prise de décisions en Conseil de communauté. Il s'est tenu 6 commissions Transport-Déchets et 1 commission CCESS du PLPDMA.

9.2 Suivi des réclamations et évolutions

Le service Déchets Ménagers est régulièrement interpellé concernant le non-respect du règlement de collecte (sortie des sacs en dehors des jours de collecte, non-conformité des sacs présentés à la collecte ...). C'est pourquoi des contrôles pour dépôt illicite sont réalisés tout au long de l'année. Il existe deux types d'infraction. La première infraction concerne les sacs non conformes ou sortis en dehors des jours qui est sanctionnée par des frais de 35€. La deuxième est la dépose des sacs au pied des conteneurs d'apport collectif qui est sanctionnée par des frais de 150€.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total de constats effectués avec preuves d'appartenance	103	75	46	221	528
Dont nombre de lettre recommandée	9	0	1	46	X
Dont le nombre d'avis de sommes à payer de 50 € envoyé	34	20	13		X
Dont le nombre d'avis de sommes à payer de 35 € envoyé				3	39
Dont le nombre d'avis de sommes à payer de 150 € envoyé				2	89
Avertissement (sans facturation)					297

Récapitulatif des contrôles effectués et suites données

Suite à l'arrivée de deux agents en 2018 le service a retrouvé un effectif complet, renforcé en 2019 avec un troisième agent, ce qui a permis la reprise des contrôles engendrant l'édition de plus de 128 factures pour frais d'enlèvement dont 10 annulées (remise gracieuse accordée). Le service Déchets Ménagers propose un accueil très largement sollicité avec près de 5 000 appels téléphoniques et plus de 4 500 distributions de sacs. Le service a également reçu 152 courriers et en a adressé près de 797 (dont 431 pour dépôts illicites de déchets).

de prévention et de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets professionnels	Textile	Déchetterie
Fréquence	C1 et C2 hyper centre ville d'Alençon	/	/	C0,5 et C1 hyper centre ville d'Alençon	C1	/	Déchetterie
Collecte et contenants	PàP PAC (191) en prestation service	PAC (185 conteneurs) Prestation de service	PAC (183 conteneurs) Prestation de service	PàP. PAC (123 conteneurs) Prestation de service	PàP	PAC 54 bornes	Gérées en prestation de service
Transport	Quai de transfert de la CUA réalisé en prestation de service	Quai de transfert extérieur. Prestation de service				/	Prestation de service
Traitement	Incinération Prestation de service	/	/	Centre de tri en prestation de service	/	Refus incinéré par la CUA. Prestation de service	Prestation de service

Organisation du Service public d'élimination des déchets - restitution

À savoir que la CUA ne fonctionne pas en régie et ne dépend d'aucun syndicat car elle exerce elle-même les compétences de collecte et de traitement des déchets.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs (hors verre)	Déchets déchetterie	Déchets professionnels	Textile	Tous flux DMA
Population desservie	57 975	57 975	57 975	57 975	150 établissements	57 975	57 975
Tomage	10 413	1 836	2 626	14 056	172	environ 410	29 513
Ratio CUA kg/hab./an	179,6	31,67	45,3	242,45	3	7	509,02
Ratio national kg/hab./an	261	29	47	202	/	4,6 d'ici à 2019	568
écart % CUA/national	-31,2%	+9,2%	-3,6%	+20%	/	+52%	-10,38%

Population desservie et quantités de déchets collectés par la CUA - restitution

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Nous pouvons constater que les ordures ménagères résiduelles et les déchets ménagers assimilés (tous flux confondus) ont une production inférieure à la valeur nationale ce qui est un bon résultat. Par contre en ce qui concerne le tri sélectif (papier, emballages), le ratio de collecte ne l'est pas. Cela étant confirmé par la caractérisation des ordures ménagères de 2017 qui relevait qu'il res-

taient encore 21 % de tri sélectif à retirer de la fraction incinérable. Or en 2019 le ratio de collecte du verre augmente de 3,7kg/hab./an et permet ainsi d'être supérieur au ratio national. Enfin, en ce qui concerne le ratio des déchetteries, il est nécessaire de le faire baisser en agissant sur les déchets verts, les encombrants, les gravats.

10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel K€ TTC Évolution N/P-1 (domées 2019)	Observation
Veolia	collecte PàP	MP 8 ans	31.01.2026	1 144,77 (+3 %)	
SEP valorisation	Collecte PAW et transport du tri + déchetterie	MP 8 ans	31.01.2026	1 415,83 (+17 %)	
TTB Transport	Transport OM et sélectif	MP 4 ans	31.12.2021	163,44 (+2,15 %)	
Syner'Val (Veolia)	Incinération des OM	MP 1 ans	31.12.2018	920,25 (-9 %)	
Valorpole (Suez)	Centre de tri des emballages	MP 4 ans	31.05.2020	379,11 (+19,22 %)	
Suez	Gardiennage déchetterie + gestion polystyrène et Bâche	MP 4 ans	31.12.2021	264 (idem)	
Triadis (Séché)	Déchets dangereux des ménages	MP 4 ans	31.12.2021	43 (+26,47 %)	L'augmentation est due au retard de l'agrément de l'éco-organisme
lesChlouis	Conception graphique	MP 4 ans	01.09.2020	8,27 (-47,9 %)	2018, avec le nouveau marché de collecte, il y a eu besoin de beaucoup d'outils de communication
Imprimerie Auffrey Plessis	Impression document papier	MP 4 ans	25.07.2021	14,15 (+6,92 %)	
Bruno Chevillotte	Impression autocollant	MP 4 ans	30.07.2021	4,45 (-38 %)	
Oxygravure	Impression panneau rigide	MP 4 ans	26.07.2021	7,71 (-23 %)	
La Poste	Distribution documentation	MP 4 ans	30.07.2022	0,381 (-86,75 %)	
Régie des Quartiers Alençonnaise	Distribution de sac / suivi compostage en pied d'immeuble	MP 4 ans	26.07.2022 18.01.2021	56,03 (+146 %)	Reprise de la distribution des sacs de tri et translucides en porte-à-porte y compris à Alençon.
Collectif d'urgence	Collecte des encombrants	MP 4 ans	08.01.2022	4,83 (+536 %)	Peu de demande de collecte à domicile jusqu'en 2018
Astech	Fourniture conteneur semi enterré et enterré	MP 4 ans	04.08.2020	190,135 (-46,74 %)	2019 Investissement important suite à l'arrêt de la collecte porte à porte sur 4 communes
Eurovia	Génie civil pose conteneur	MP 4 ans	04.08.2020	551,29 (+11,6 %)	2019 Investissement important suite à l'arrêt de la collecte porte à porte sur 4 communes
SNC CB	Fourniture conteneur aérien	MP 4 ans	04.08.2020	165,66 (-43 %)	2019 Investissement important suite à l'arrêt de la collecte porte à porte sur 4 communes mais moins qu'en 2018

Montant annuel des principales prestations rémunérées des entreprises sous contrat

Chapitre 11 : Budget, coût du service et financement

Coût	2018	2019	Évolution
Coût complet	5 352 568	5 455 327	1,92 %
Coût technique	4 990 244	5 141 313	3,03 %
Coût partagé	4 267 309	4 438 857	4,02 %
Coût aidé HT	4 138 938	4 360 240	5,35 %
TVA acquittée	452 091	470 166	4 %
Coût aidé TTC	4 591 030	4 830 407	5,21 %
Coût complet TTC	5 804 659	5 925 493	2,8 %
Produits - recettes	1 213 629	1 095 087	-9,77 %
Montant des contributions	5 024 744	5 104 581	1,59 %
Recettes Globales	6 238 374	6 199 668	-0,62 %

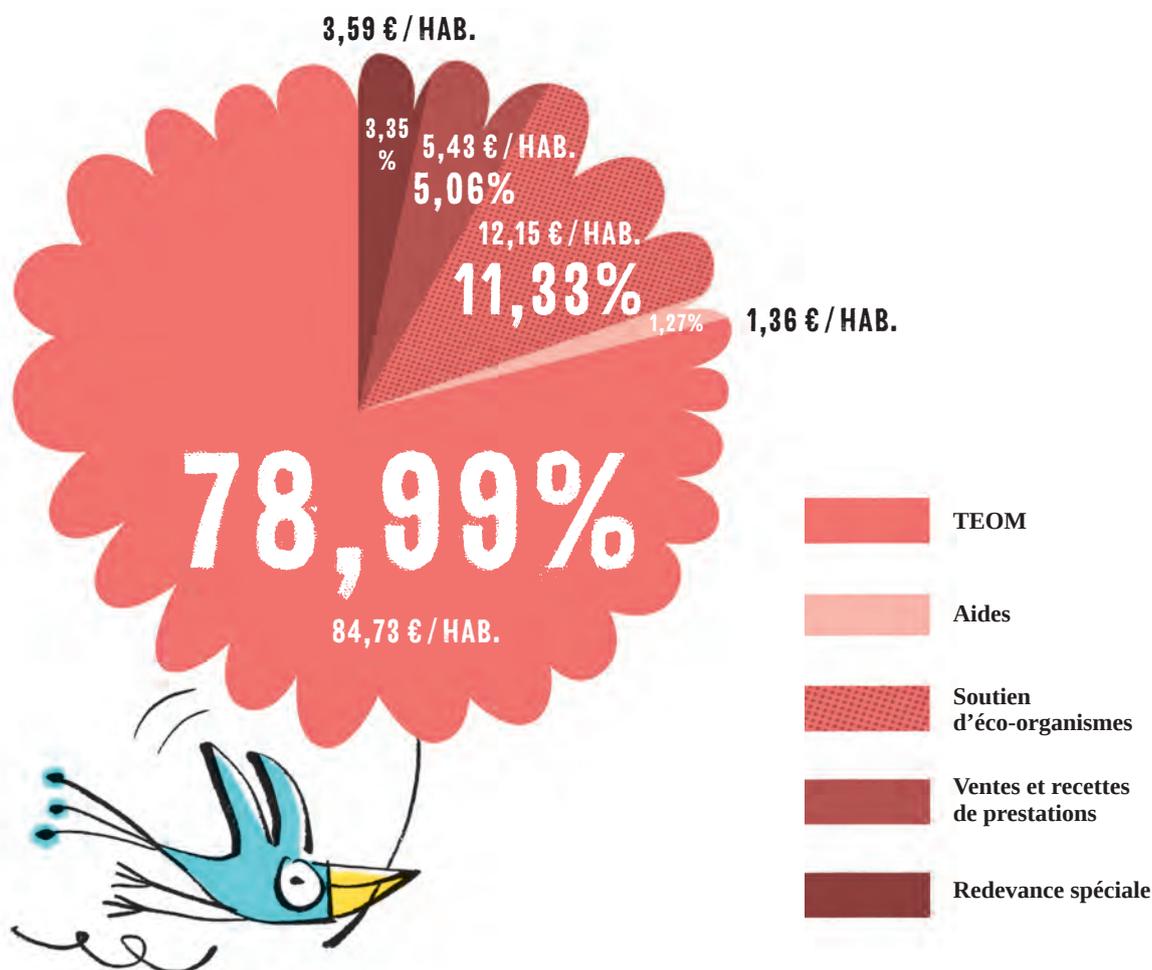
Coût complet = total des charges
 Coût technique = coût complet - produits industriels
 Coût partagé = coût technique - soutiens
 Coût aidé HT = coût partagé - aides
 Coût aidé TTC = coût aidé HT + TVA acquittée
 Coût complet TTC = coût complet + TVA acquittée

Contribution des usagers	2018	2019	Évolution
TEOM	4 821 661	4 897 236	1,57 %
Redevance spéciale & facturations usagers	203 084	207 345	2,10 %
Total Contribution des usagers	5 024 745	5 104 581	1,59 %
Contribution des collectivités	0	0	
Total Contributions	5 024 745	5 104 581	1,59 %

L'ÉVOLUTION EST À LA HAUSSE MAIS LES COÛTS SONT MAÎTRISÉS MALGRÉ UNE PERTE DE RECETTES DUE AU CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL DES DÉCHETS (FERMETURE DES FRONTIÈRES AVEC ARRÊTS DES EXPORTATIONS, FERMETURE DES SITES DE TRAITEMENT...)



Montants annuels globaux



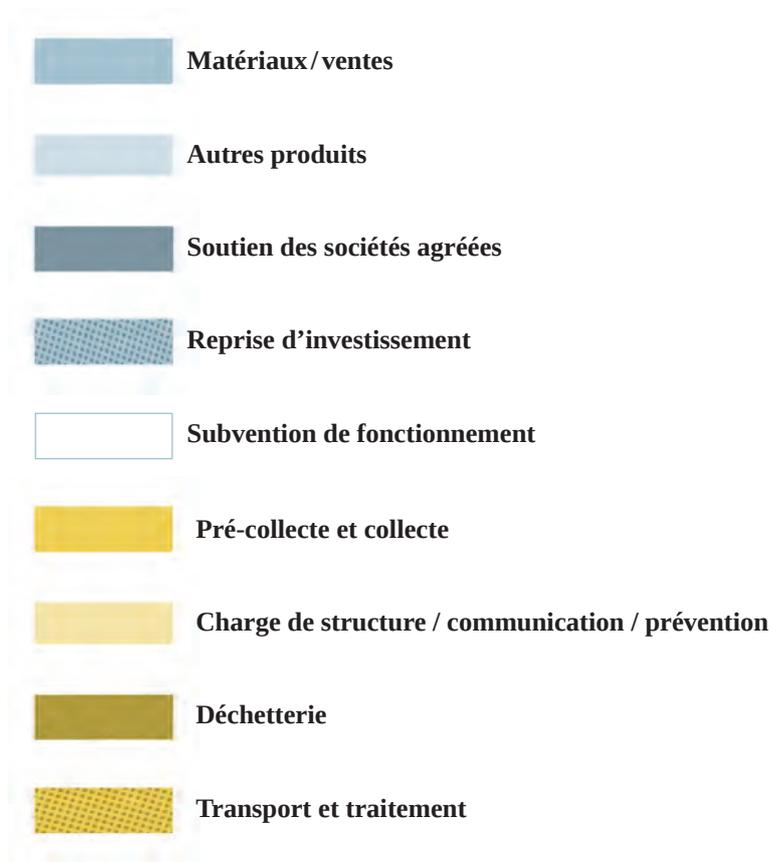
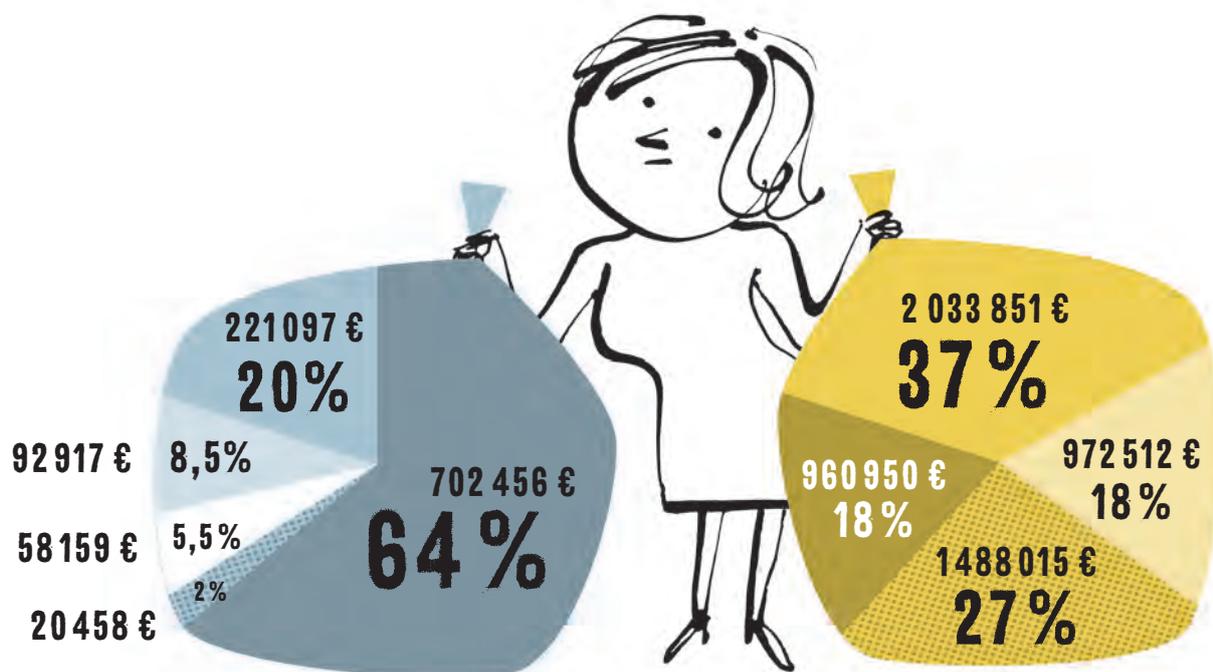
Répartition du financement du service

Chapitre 12 : Structure du coût

		Montants en euro HT Population adhérente : Habitants CUA = 58 699	2019	Évolution
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure	815 267	
		Communication	58 447	
		Total Fonctionnelles	873 714	1 %
	Techniques	Prévention	98 798	-14 %
		Pré-collecte	367 144	
		Collecte	1 942 377	
		Total Collecte et pré-collecte	2 309 521	8 %
		Transfert/Transport	499 020	
		Tri et conditionnement	384 572	
		Compostage	167 615	
		Autre valorisation matière ou énergie	32 332	
		Enfouissement	197 813	
		Traitement des inertes	21 007	
		Incinération - Énergie	749 821	
		Traitement	79 857	
		Total Traitement des déchets non dangereux	2 132 037	-2,73 %
		Collecte et traitement des DDS	39 128	
Autres charges	2 128			
Total Techniques	4 581 612	2,18 %		
	Total Charges	5 455 326	1,92 %	
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0	
		Matériaux	221 097	
		Compost	0	
	Total Ventes de produits et d'énergie	221 097	-33 %	
	Soutien	Prestations à des tiers	0	
		Autres produits	92 917	
		Total Industriels	314 014	-13 %
	Aides	Tous soutiens des sociétés agréées	702 456	-2,83 %
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	20 458	
		Subventions de fonctionnement	58 159	
Aides à l'emploi		0		
Total Aides	78 617	-39 %		
	Total Produits	1 095 087	-10 %	

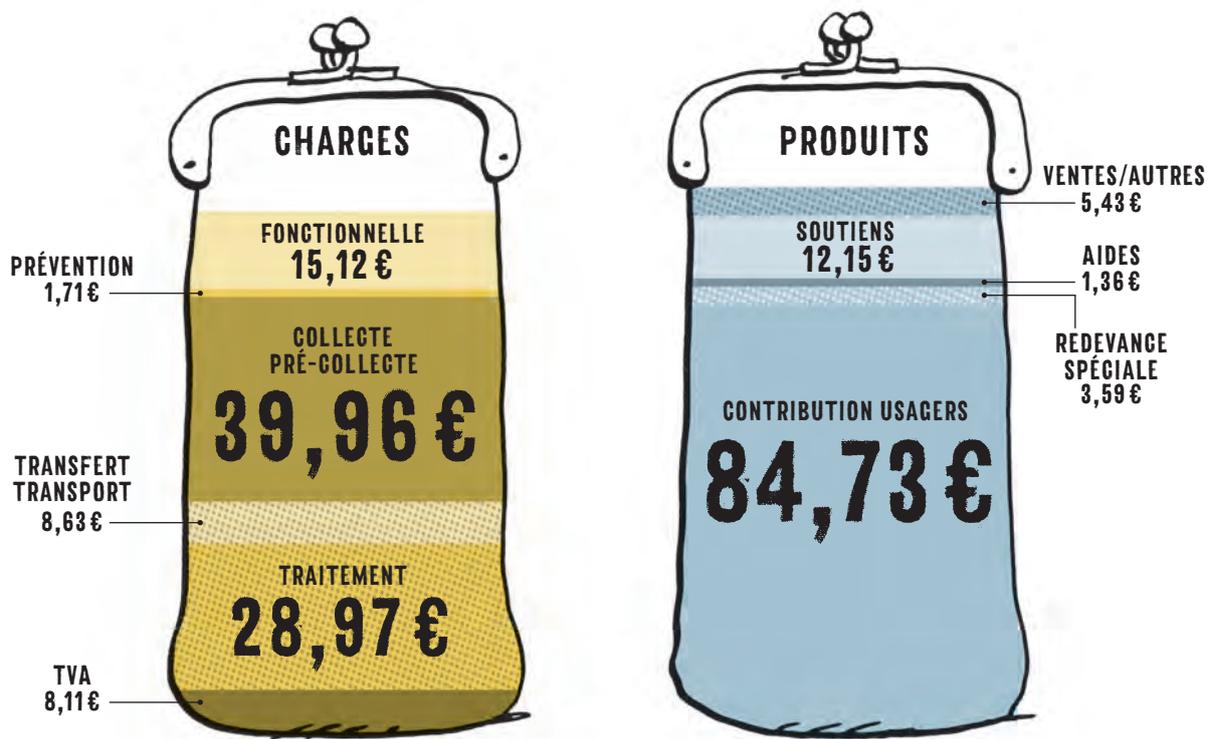
Nature des charges et des produits annuels

On constate une augmentation modérée des charges de + 1,92 % alors que dans le même temps nous subissons une perte de 10 % des produits due à l'effondrement des rachats matières.



Répartition des produits et charges en %

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

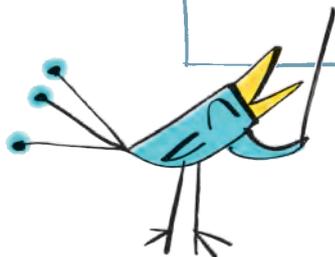


Répartition charges et produits en €/hab.

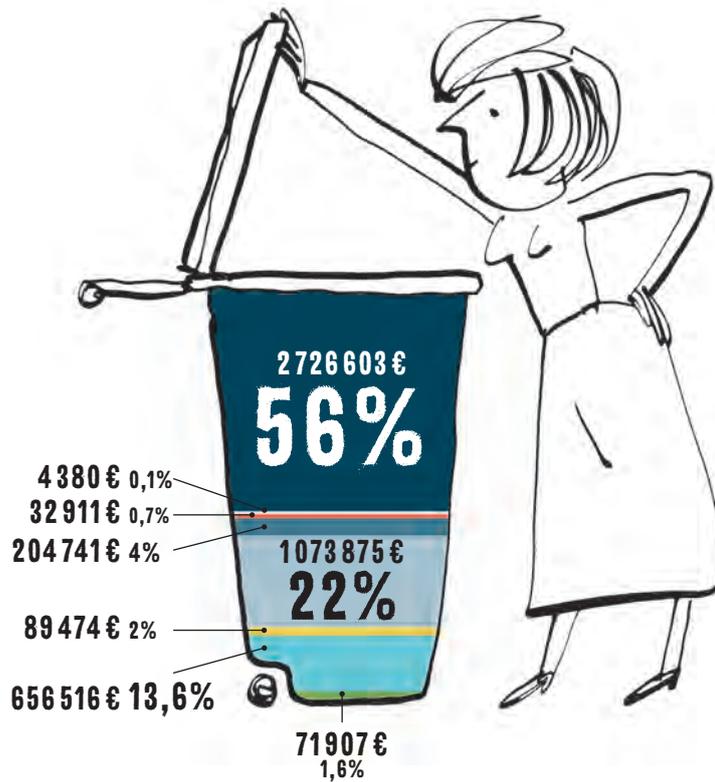
En 2019, le coût par habitant était de 102,21 € contre 98,89 € TTC/hab. soit une augmentation de 3,36 %.

Il est important de noter que les coûts sont toujours en augmentation et qu'un investissement important a été réalisé depuis 2018 avec la mise en place des espaces "propreté".

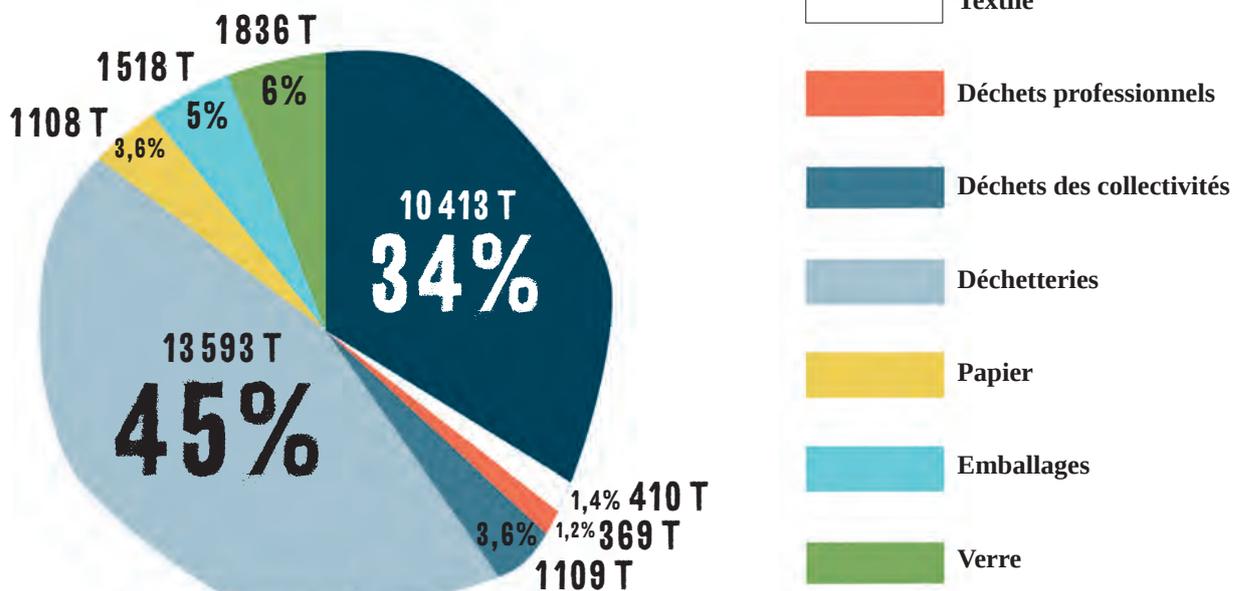
À contrario, le coût de la CUA est plus faible que celui de la Région Normandie qui était de 110 €/hab. en 2017.



13.1 La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé € TTC)



Répartition du coût aidé € par flux de déchets



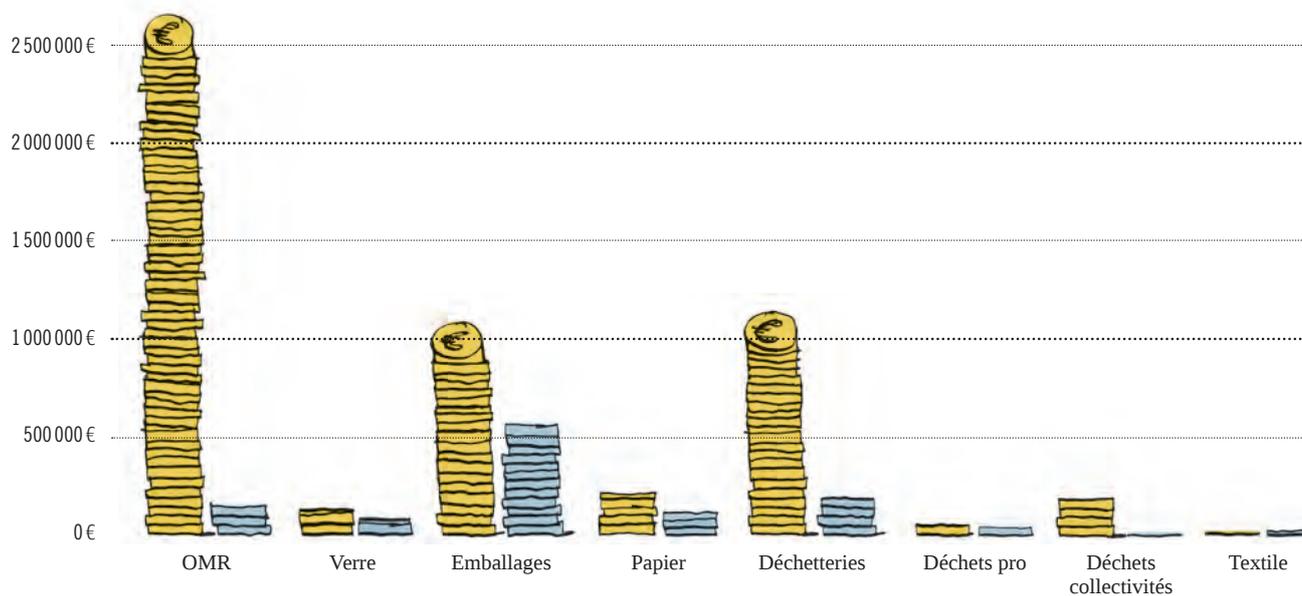
Répartition des tonnages par flux de déchets

En 2019, nous pouvons observer que le premier poste de dépenses (les ordures ménagères résiduelles) n'est en réalité que le second plus fort tonnage collecté. À l'inverse le plus grand tonnage collecté (les déchetteries), ne représente que la seconde dépense. En réalité, ce sont les déchets verts des déchetteries qui mobilisent le plus de place et de logistique au sein de ces dernières d'où un ton-

nage élevé mais une dépense moindre vis-à-vis des ordures ménagères. En ce qui concerne le tri sélectif, le verre ne mobilise que 2% du budget alors que les emballages représentent 13,6% soit 7 fois plus pour le même tonnage. On peut également constater que les déchets des collectivités équivalent aux tonnages du papier mobilisent à contrario 2 fois plus de budget.

13.2 La couverture des charges par les produits par flux

	Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Verre	Recyclables secs des OM hors verre		Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets des collectivités	Textile	Total
			Emballages	Papiers					
Total charges € HT	2 618 048	136 368	1 089 912	201 252	1 147 068	57 869	194 947	9 864	5 455 327
Total produits €	155 535	72 823	525 699	125 926	175 420	30 066	3 214	6 405	1 095 087

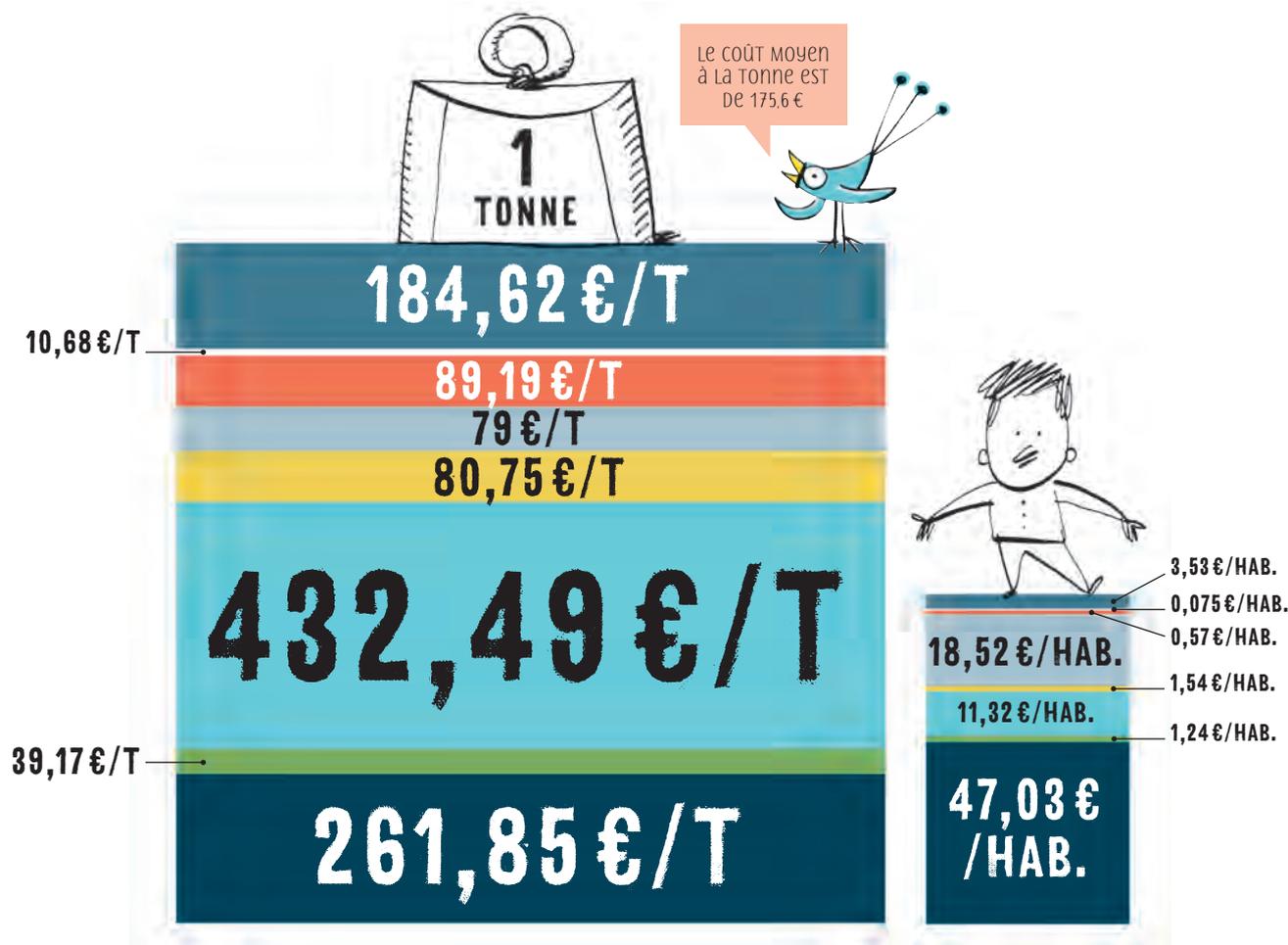


Part relative des produits par flux



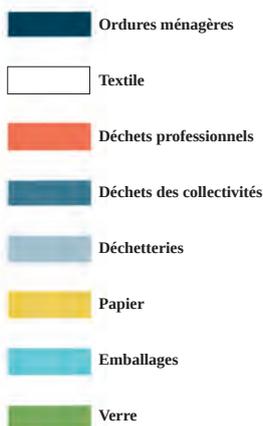
On constate que les produits des ordures ménagères ne couvrent que 6 % des charges alors que pour les emballages le taux de recouvrement est de 50 %, 53 % pour le verre. Donc il est plus qu'intéressant de recycler.

13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne (au coût aidé € TTC)



Coût aidé en € par flux selon les tonnages et la population

Nous observons que le coût aidé en € TTC, que ce soit à la tonne ou à l'habitant reste élevé pour les ordures ménagères, les déchetteries et les emballages. Ce coût est amoindri pour les habitants en ce qui concerne les emballages car finalement ces derniers sont volumineux mais n'ont pas de poids.



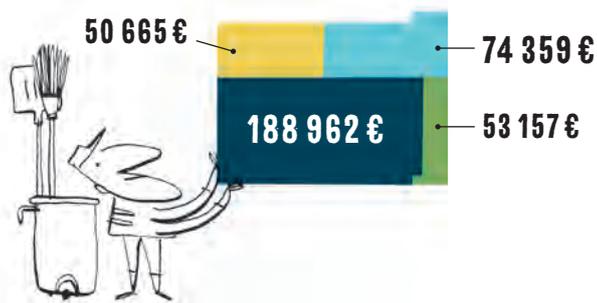
Les ordures ménagères et les emballages sont encore les flux qui ont des coûts techniques les plus élevés pour la pré-collecte et la collecte ; alors que pour le transfert et le transport, ce sont les déchets des déchetteries qui coûtent le plus cher mais ce sont également 10 flux de déchets qui sont gérés donc autant de traitements différents. C'est pourquoi le coût des traitements arrive en seconde position, derrière celui des ordures ménagères. →

Coût par étape technique et par flux en €/T

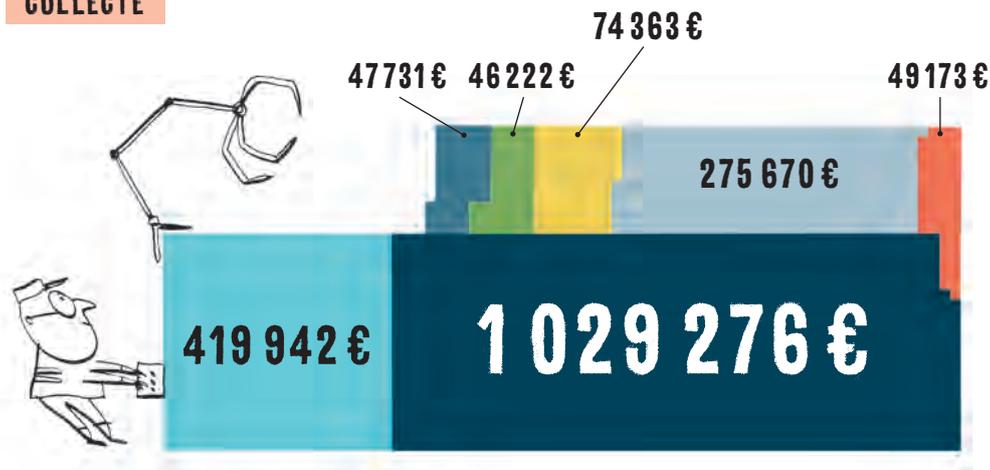
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique (HT)

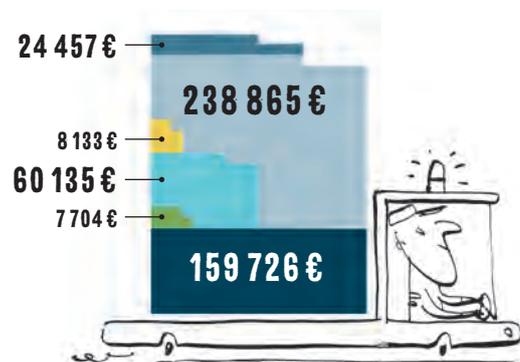
PRÉ-COLLECTE



COLLECTE



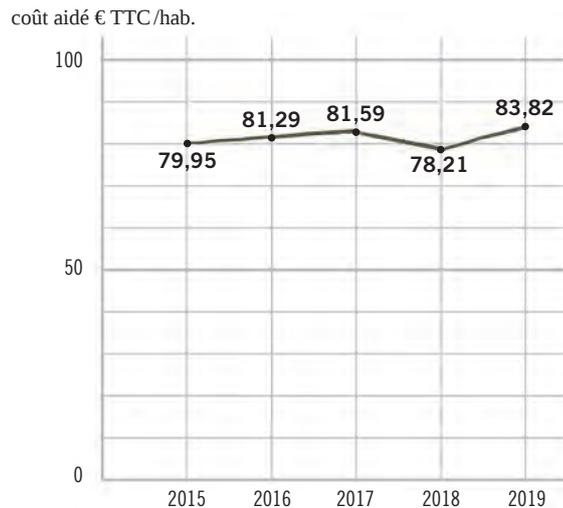
TRANSFERT TRANSPORT



TRAITEMENT



14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus par habitant

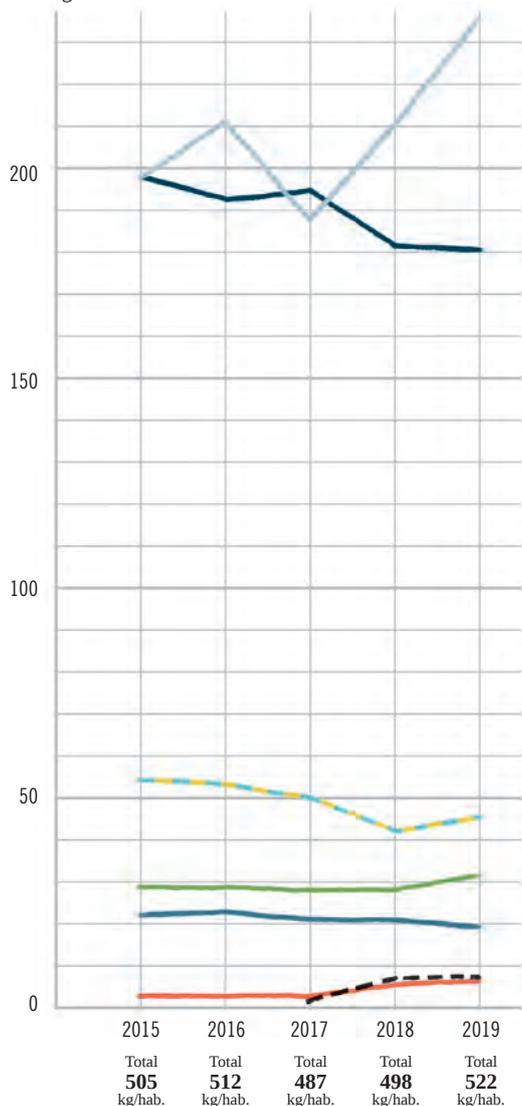


SOIT une hausse de 4,2% entre 2015 et 2019

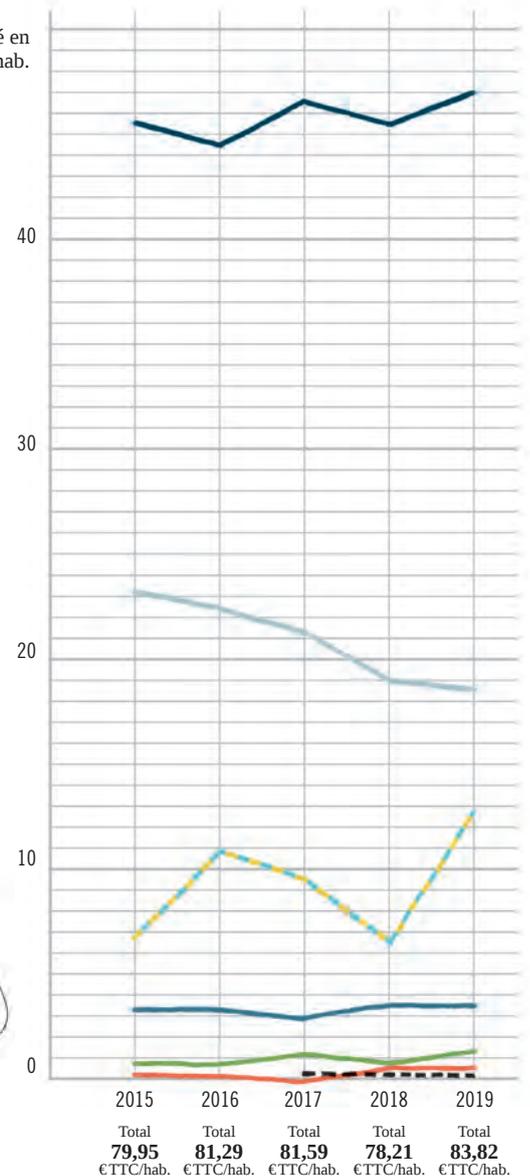


14.2 L'évolution des coûts par flux par habitant

Ratio en kg collecté/hab.

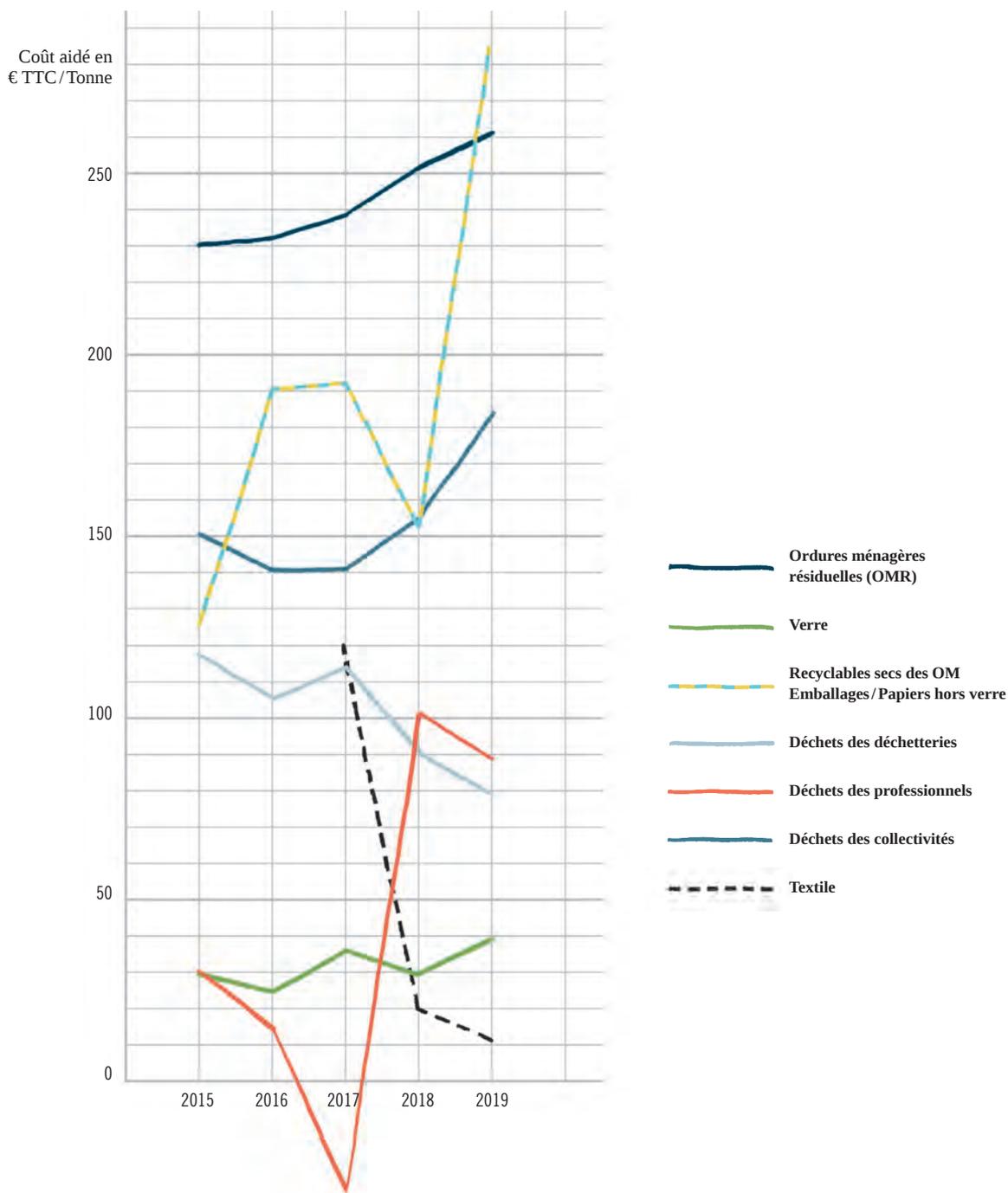


Coût aidé en € TTC/hab.



Évolution du coût des quantités collectées par habitant entre 2015 et 2019

14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne



Évolution des coûts par flux à la tonne

OMR : augmentation des taxes et des carburants

Verre : 2017 pic de production avec l'arrivée de Villeneuve-en-Perseigne mais ancien marché de collecte qui a été renouvelé depuis. En 2019, augmentation de la collecte.

Recyclables : 2016 nouveau marché de tri des déchets suite à la fermeture de celui d'Arçonnay (transport effectif désormais). En 2019, chute drastique des soutiens et des ventes.

Déchetterie : variation en fonction des productions

Pro : année 2017 chiffre imparfait sans explication à ce jour

Collectivité : variations identiques aux OMR

Textile : 2017 chiffre aberrant suite à une erreur de remplissage de la matrice des coûts

LEXIQUE-DÉFINITION

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

DMA : Déchets Ménagers Assimilés (tous déchets confondus par les ménages et professionnels)

ÉTP : Équivalent Temps Pleins

Hab : Habitant

HT : Hors Taxe

MP : Marché Public

OMA : Ordures Ménagères Assimilées (comprend les ordures ménagères résiduelles et le tri)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (fraction des déchets hors déchetterie et tri)

PLP : Programme Local de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TTC : Toute Taxe Comprise

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

ZDZG : Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Annexe

Matrice des coûts 2019 validée dans SINOE

Communauté Urbaine d'Alençon : coûts en euro HT

		Comparaison 2018/2019	Ordures ménagères résiduelles		Verre	
			Porte à porte	Apport volontaire		
Année 2019 Montants en euro HT Population adhérente : 57 975 hab.						
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure		252 595	142 085	19 298
		Communication		11 695	8 477	7 941
		Total Fonctionnelles	1 %	264 290	150 562	27 239
		Prévention	-14 %	43 720	31 691	2 046
		Pré-collecte		103 224	85 738	53 157
		Collecte		737 517	291 759	46 222
		Total Collecte et pré-collecte	8 %	840 741	377 497	99 379
	Techniques	Transfert/Transport		92 602	67 124	7 704
		Tri et conditionnement + refus de tri				
		Compostage				
		Autre valorisation matière ou énergie				
		Stockage de déchets non dangereux				
		Traitement des inertes				
		Traitement				
		Total Traitement des déchets non dangereux	0 %	92 602	67 124	7 704
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				
		Autres charges				
		Total Techniques	4 %	977 064	476 312	109 129
		Total Charges + REG	2 %	1 676 067	941 981	136 368
		PRODUITS	Industriels	[REG] Incinération - Energie		434 713
Ventes de produits et d'énergie						
Matériaux						43 736
Compost						
Total Ventes de produits et d'énergie	-33 %			0	0	43 736
Soutien	Prestations à des tiers					
	Autres produits			10 568	7 661	
	Total Industriels		-13 %	10 568	7 661	43 736
Aides	Tous soutiens des sociétés agréées		-2,83 %	52 356	37 951	26 305
	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)			8 350	6 053	0
	Subventions de fonctionnement		18 898	13 698	2 782	
	Aides à l'emploi					
	Total Aides	-39 %	27 248	19 751	2 782	
Total Produits	-10 %	90 172	65 363	72 823		
AUTRES INFOS	Contribution des usagers	Montant de la TVA acquittée		157 258	76 832	8 362
		TEOM	1,57 %	1 504 602	845 615	122 417
		Redevance spéciale & facturations usagers		144 507		
		Total Contribution des usagers	1,59 %	1 649 108	845 615	122 417
		Contribution des collectivités				
Total Contributions	2 %	1 649 108	845 615	122 417		
Coût complet		1,92 %	1 676 067	941 981	136 368	
Coût technique		3,03 %	1 665 498	934 321	92 632	
Coût partagé		4,02 %	1 613 142	896 370	66 327	
Coût aidé HT		5,35 %	1 585 894	876 619	63 545	
TVA acquittée		4 %	157 258	76 832	8 352	
Coût aidé TTC		5,21 %	1 743 152	953 451	71 907	
Coût complet TTC		2,08 %	1 833 324	1 018 813	144 730	
Produits - recettes		-9,77 %	90 172	65 363	72 823	
Montant des contributions		1,59 %	1 649 108	845 615	122 417	
Recettes globales		-0,62 %	1 739 281	910 977	195 240	

Flux de déchets

Recyclables secs des OM hors verre

Emballages légers		Papiers graphiques	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets des collectivités	Textiles	Total 2019	Total 2018
Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire						
99 186	62 088	29 048	171 497	8 696	29 293	1 482	815 267	794 844
10 884	5 755	7 941	5 755	0	0	0	58 447	73 999
110 070	67 842	36 988	177 252	8 696	29 293	1 482	873 714	868 843
3 321	1 756	7 398	8 866	0	0	0	98 798	114 821
35 353	39 007	50 665					367 145	203 813
252 305	167 637	74 363	275 670	49 173	47 731		1 942 377	1 940 411
287 658	206 644	125 028	275 670	49 173	47 731	0	2 309 522	2 144 224
39 337	20 798	8 133	238 865		24 457		499 020	497 153
230 579	121 907	23 705	0	0		8 382	384 572	359 364
			154 006		13 609		167 615	178 621
			32 332				32 332	31 650
			197 813				197 813	193 925
			21 007				21 007	19 958
					79 857		79 857	100 465
269 916	142 705	31 838	644 022	0	117 923	8 382	1 382 216	1 381 135
			39 128				39 128	30 841
			2 128				2 128	2 034
560 895	351 105	164 263	969 815	49 173	165 654	8 382	3 831 792	3 673 056
670 966	418 947	201 252	1 147 067	57 869	194 947	9 864	5 455 327	5 352 568
							749 821	810 669
							0	0
47 298	25 006	63 408	33 320	8 329			221 097	328 221
							0	0
47 298	25 006	63 408	33 320	8 329	0	0	221 097	328 221
			0				0	0
			74 688				92 917	34 102
47 298	25 006	63 408	108 008	8 329	0	0	314 014	362 324
295 084	156 011	58 267	49 654	21 178	0	5 651	702 456	722 935
0	0	2 572	1 816	0	1 534	133	20 458	54 358
1 504	795	1 679	15 942	559	1 680	621	58 159	74 012
							0	0
1 504	795	4 251	17 758	559	3 214	754	78 617	128 371
343 886	181 813	125 926	175 420	30 066	3 214	6 405	1 095 087	1 213 629
58 076	34 225	14 148	102 227	5 109	13 008	921	470 166	452 091
602 324	376 088	180 663	1 029 720	51 948	175 004	8 855	4 897 236	4 821 661
57 849				4 989			207 345	203 084
660 174	376 088	180 663	1 029 720	56 938	175 004	8 855	5 104 581	5 024 745
							0	0
660 173	376 088	180 663	1 029 720	56 938	175 004	8 855	5 104 581	5 024 745
670 966	418 947	201 252	1 147 067	57 869	194 947	9 864	5 455 327	5 352 568
623 668	393 941	137 844	1 039 059	49 540	194 947	9 864	5 141 313	4 990 244
328 584	237 930	79 577	989 405	28 362	194 947	4 213	4 438 857	4 267 309
327 080	237 134	75 326	971 648	27 803	191 733	3 459	4 360 241	4 138 939
58 076	34 225	14 148	102 227	5 109	13 008	921	470 166	452 091
385 156	271 360	89 474	1 073 875	32 911	204 741	4 380	4 830 407	4 591 030
729 042	453 172	215 399	1 249 295	62 977	207 955	10 785	5 925 493	5 804 659
343 886	181 813	125 926	175 420	30 066	3 214	6 405	1 095 087	1 213 629
660 174	376 088	180 663	1 029 720	56 938	175 004	8 855	5 104 581	5 024 745
1 004 059	557 901	306 589	1 205 140	87 004	178 218	15 260	6 199 668	6 238 374



Communauté Urbaine d'Alençon
Département Patrimoine Public
Direction Cadre de vie
Service Déchets Ménagers
Place Foch - CS 50362
61 014 Alençon Cedex

Tél 02 33 32 40 06
Fax 02 33 32 40 01
Mail : servicedechetsmenagers@cu-alencon.fr
www.cu-alencon.fr

CUA Communauté
Urbaine
d'Alençon